

Soirée énergie Chauffage à distance

26 mai 2025



Ordre du jour



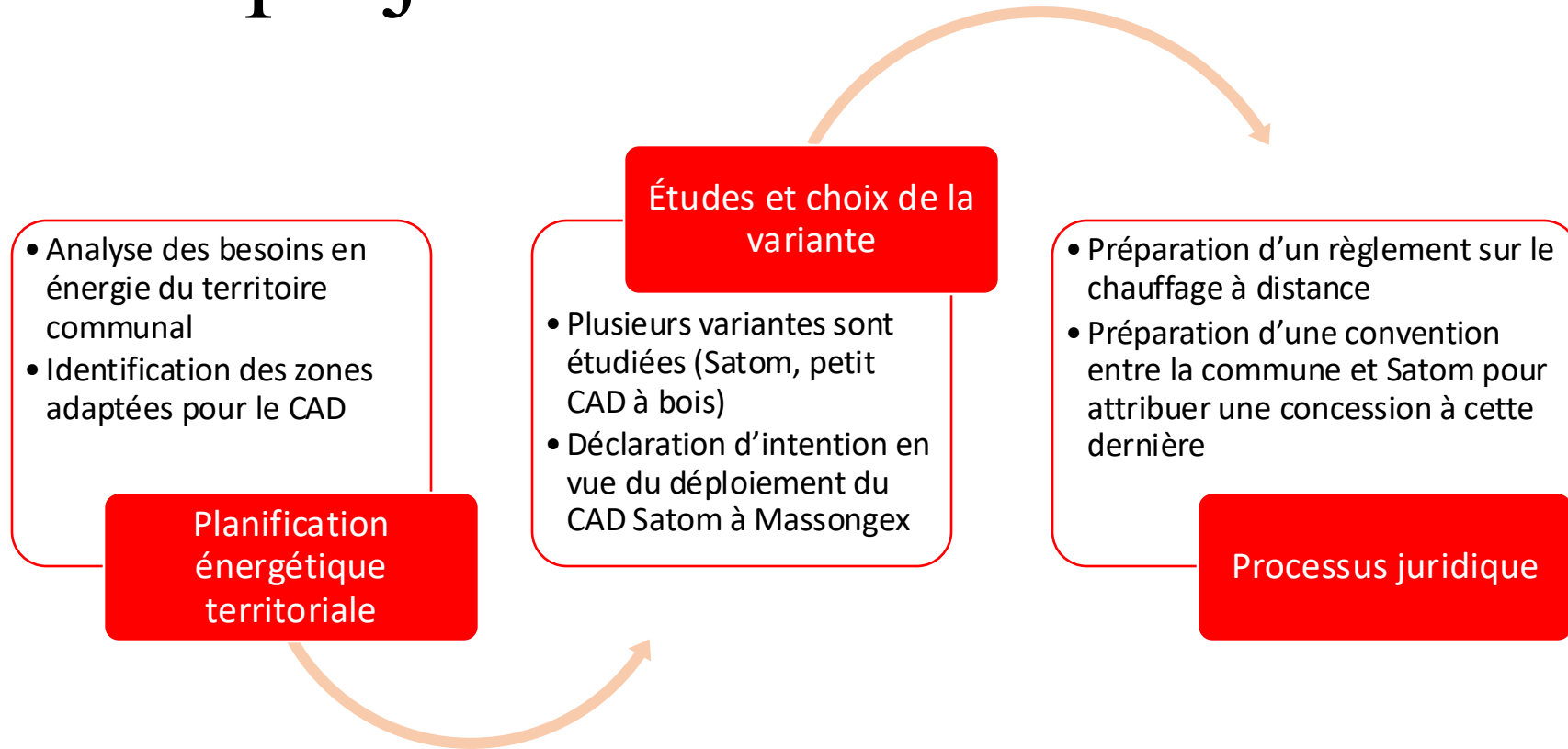
- **Mot d'introduction (10 min)** – Commune, *Gwenaël Richard*
- **Enjeux cantonaux (10 min)** – Canton, Service de l'énergie et des forces hydrauliques, *Célien Bruchez*
- **Prix et lieux (10 min)** – Satom, *Mentor Ilazi*
- **Les enjeux d'une rénovation (10 min)** – Genedis, *Mathieu Gasser*
- **Exemple d'une régie (10 min)** – Kunzle, *Sonia Collet*
- **Prochaines étapes pour la commune (10 min)** – Commune, *Gwenaël Richard*
- **Questions et réponses pour tous les intervenants (30 min)** – Modération par *Gwenaël Richard*
- **Apéritif au Central**

Introduction

Commune de Massongex, Gwenaël Richard

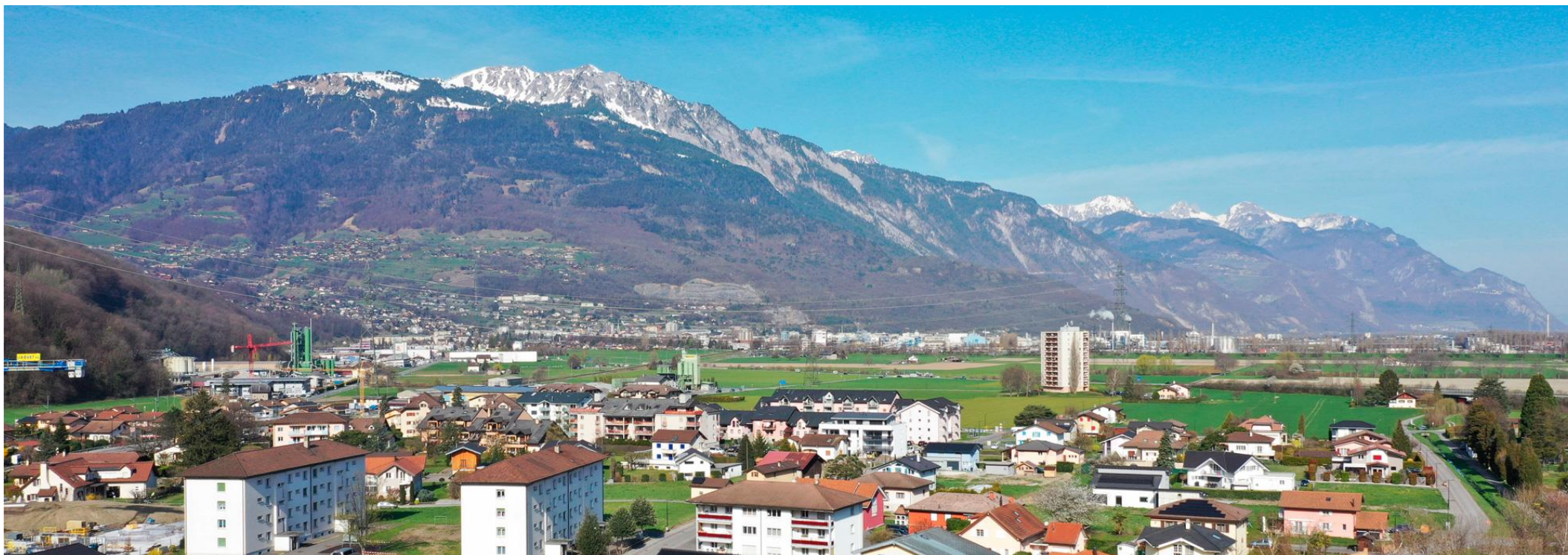


Étapes du projet



Soirée énergie chauffage à distance Massongex

Information sur la nouvelle loi sur l'énergie



Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Célien Bruchez – Collaborateur scientifique

Massongex, le 26 mai 2025

Préambule

Merci à la commune de Massongex, Satom et GENEDIS de nous donner l'opportunité de ces échanges !

C'est un exercice toujours un peu compliqué lorsqu'il s'agit de nouvelles exigences...

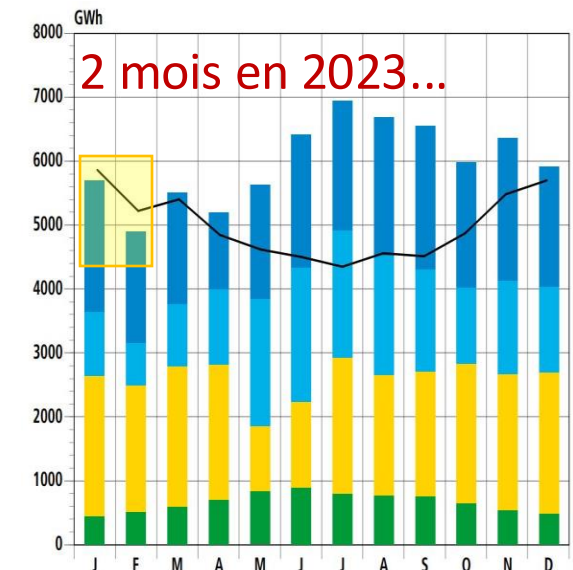
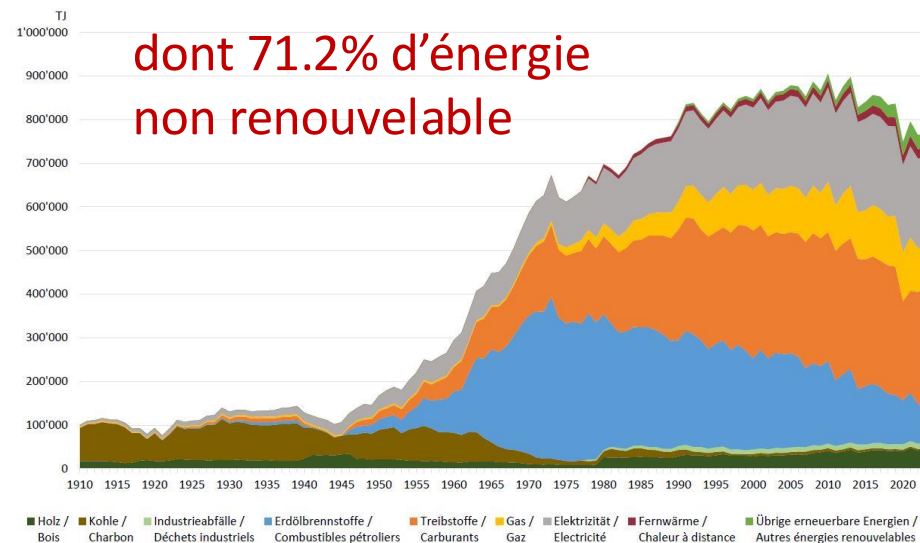
Dans les faits :

- ❑ la nouveauté génère une période d'adaptation ;
- ❑ on a vu ailleurs en CH que tout a bien fonctionné ;
- ❑ chacun doit trouver un chemin...

Ensemble, dessinons ce chemin !

Constats : situation actuelle de l'approvisionnement du pays

Source : OFEN



Dépendance aux importations d'énergies fossiles !

Dépendance aux importations d'électricité !

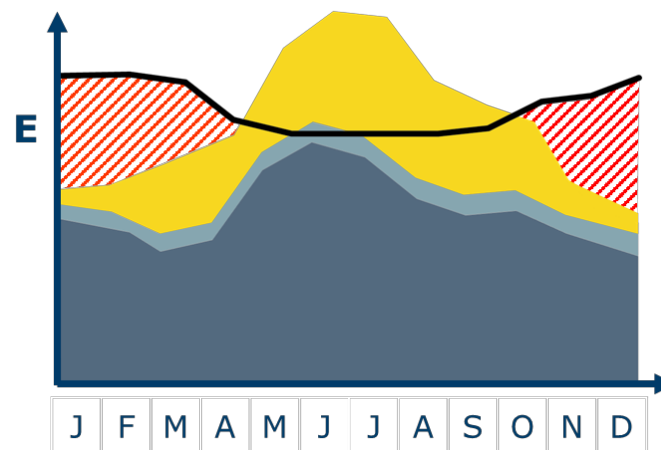
/// Pénurie d'électricité en hiver

~ Besoin d'électricité

■ Production solaire

■ Production biomasse/éolienne

■ Production hydroélectrique

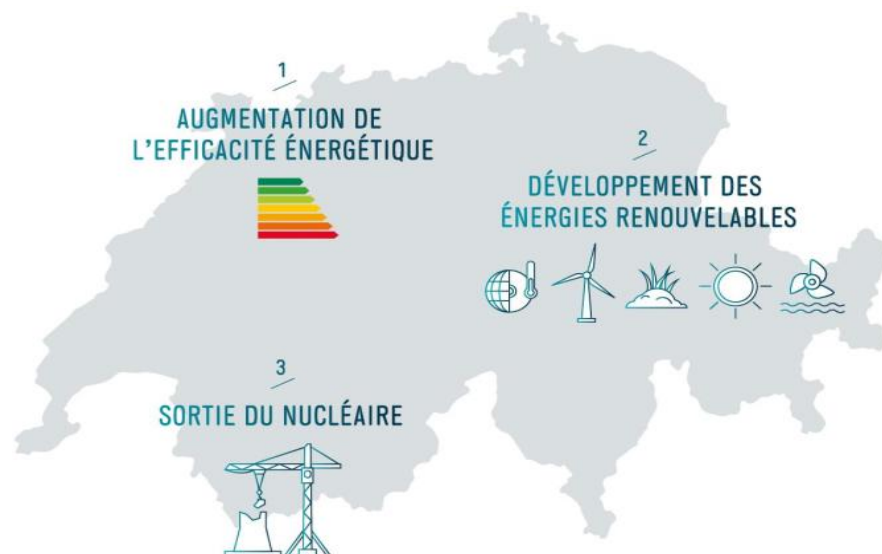


Besoins et offre en électricité en 2050 ?

Objectifs de politique énergétique

Stratégie énergétique 2050

loi sur l'énergie adoptée en mai 2017



Mesures visant à accroître l'efficacité énergétique

- bâtiments
- mobilité
- industrie
- appareils

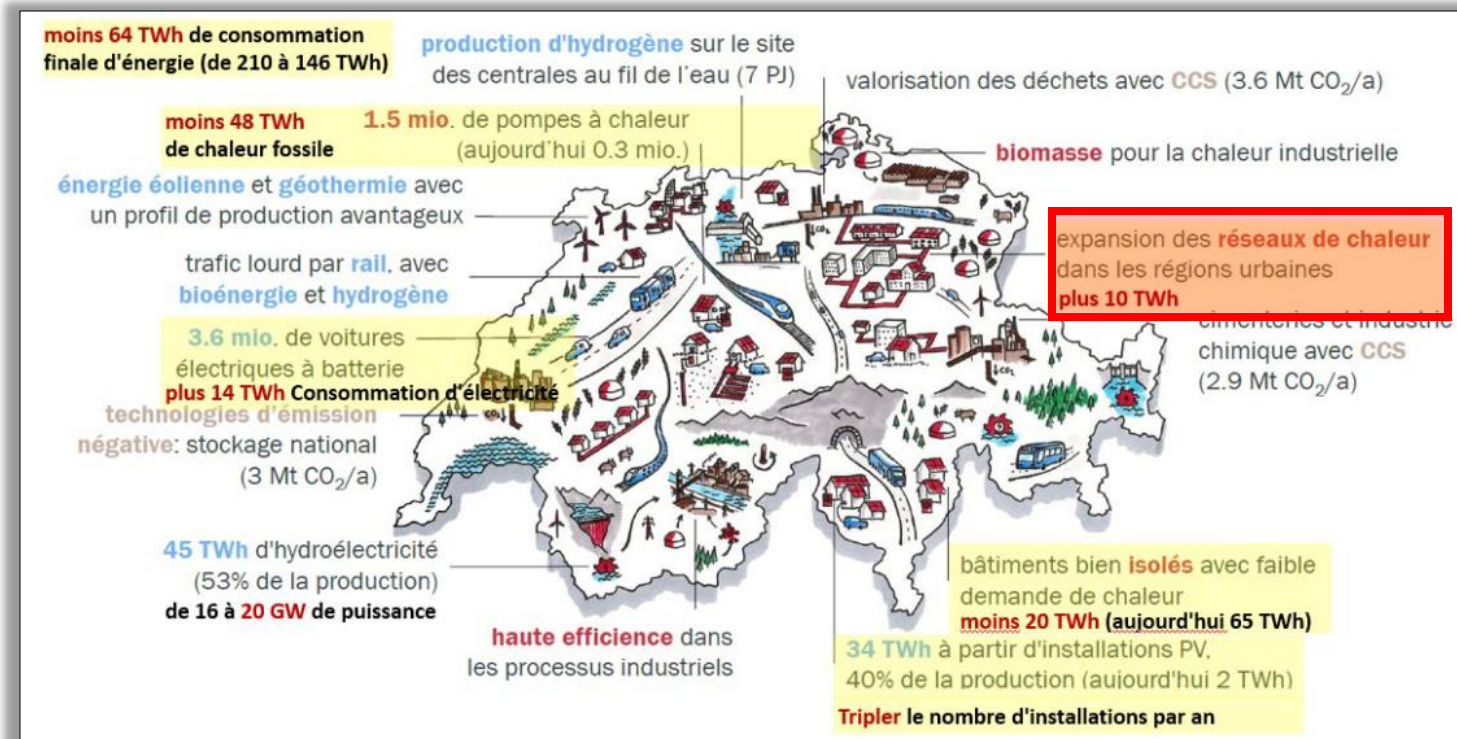
Mesures visant à développer les énergies renouvelables

- encouragement
- amélioration des conditions-cadres juridiques

Sortie du nucléaire

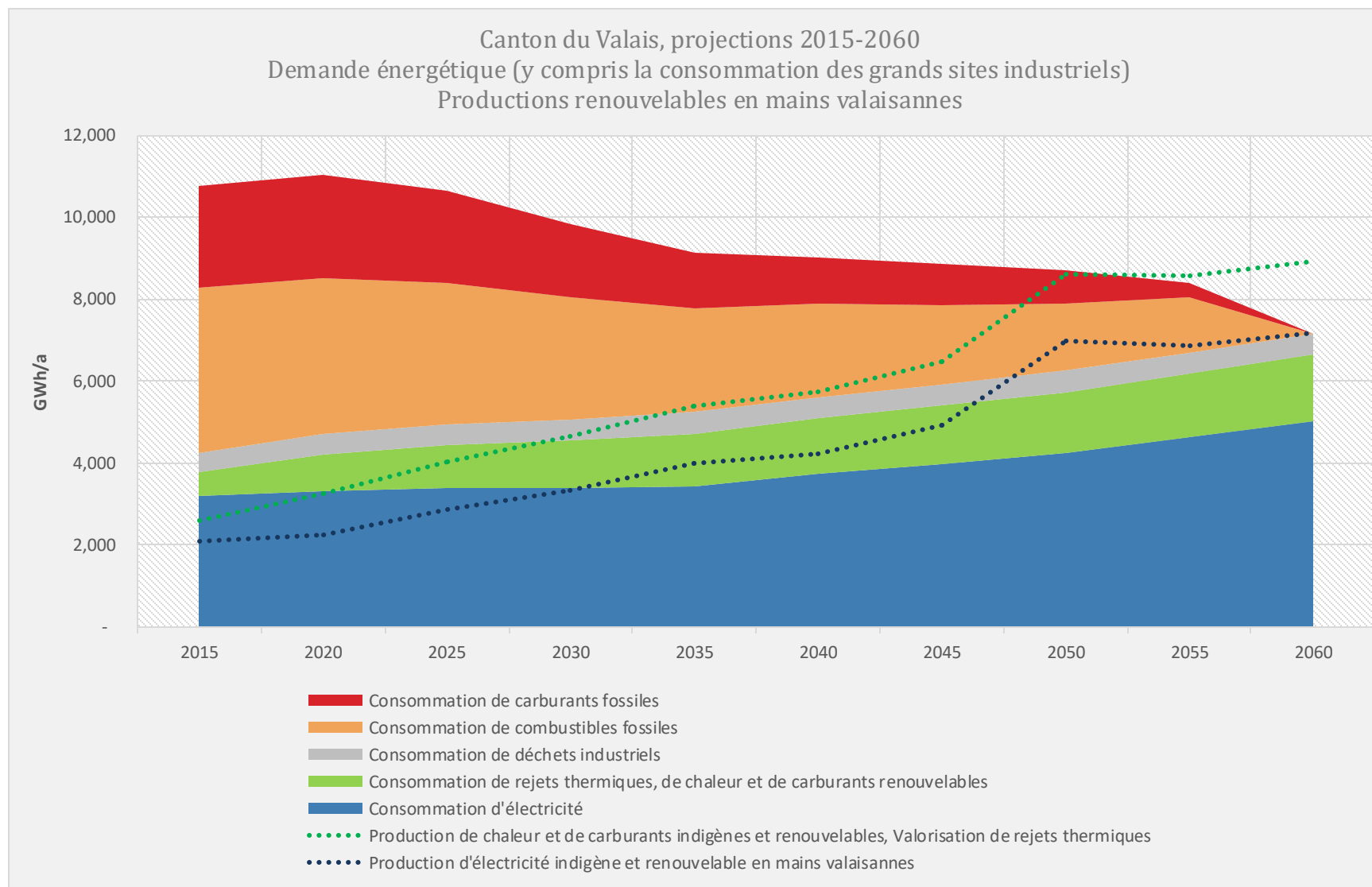
- aucune nouvelle autorisation générale
- sortie progressive, avec la sécurité comme unique critère

Les Perspectives énergétiques 2050+ sont compatibles avec un Suisse neutre pour le climat



Sources : OFEN et EnDK

Le Valais veut contribuer aux objectifs (100% renouvelable et indigène en 2060)



Source : Vision 2060 – SEFH

Les enjeux énergétiques du parc immobilier valaisan

Nbre de bâtiments ch

Bâtiments existants chauff

Bâtiments récents bien isolés

Bâtiments rénovés depuis 20

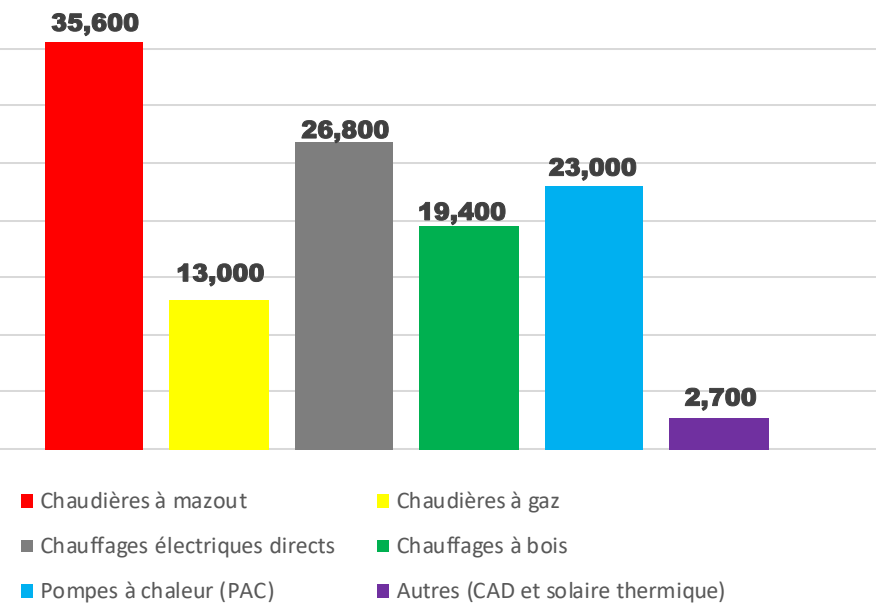
Bâtiments peu ou pas

Rénovations d'enveloppes (te
annuelle)

Sources : RegBL 20240409, PB-VS 2024, SE

Agent énergétique principal	Massongex	
	Nombre	Pourcent
Bois	35	7.9
Solaire thermique	3	0.7
Chaleur de l'environnement	85	19.2
Electricité	83	18.7
CAD	3	0.7
Mazout	120	27.1
Gaz	114	25.7
Autre	0	0.0
Total	443	100.0

Types de chauffage du parc immobilier VS



Remplacements Mazout et Gaz par renouvelable (tendance annuelle)	750
Remplacements Electrique par renouvelable (tendance annuelle)	100

Contexte politique de la nouvelle législation

- ▲ Adoption de la loi fédérale sur l'énergie
 - Mai 2017

- ▲ Préparation nouvelle législation cantonale
 - Stratégie énergétique cantonale 2019
 - Consultation été 2021
 - 1ère lecture au Grand Conseil – février 2023
 - 2ème lecture au Grand Conseil – septembre 2023
 - Ordonnance au Grand Conseil – juin 2024
 - Entrée en vigueur – 1er janvier 2025

- ▲ LcEne, OcEne, aides à l'application, FAQ

Nouvelle législation cantonale sur l'énergie : ce qui a changé ?

	Nouveaux bâtiments	
1.01.2025	AVANT	APRES
Qualité d'isolation	SIA 2009 : 0.20 W/m ² K	SIA 2016 : 0.17 W/m ² K
Chauffage fossile	Part max EnNonRen 80%	Interdit (toutes cat.)
Chauffage électrique	Interdit	Interdit
Mode calcul	Part max EnNonRen 80%	Indice global pondéré
Production électricité	--	20 W/m ² SRE
Rafrâichissement	--	Couverture consom. élect.*

* Avec exemptions et cas particuliers

Nouvelle exigence

Nouvelle législation cantonale sur l'énergie : ce qui a changé ?

	Nouveaux bâtiments		Anciens bâtiments	
1.01.2025	AVANT	APRES	AVANT	APRES
Qualité d'isolation	SIA 2009 : 0.20 W/m ² K	SIA 2016 : 0.17 W/m ² K	SIA 0.25 W/m ² K	SIA 0.25 W/m ² K
Chauffage fossile	Part max EnNonRen 80%	Interdit (toutes cat.)	--	Rempl. : 20% réduct. besoins
Chauffage électrique	Interdit	Interdit	Interdit	Délai pour assainir *
Mode calcul	Part max EnNonRen 80%	Indice global pondéré	--	--
Production électricité	--	20 W/m ² SRE	--	20 W/m ² SRE si rénov. toit
Rafrâichissement	--	Couverture consom. élect.*	--	Couverture consom. élect.*

* Avec exemptions et cas particuliers

Nouvelle exigence

Dispositions nouvelles – Nouveaux bâtiments

- ▲ Interdiction des énergies fossiles (gaz et mazout)

- ▲ Production de chaleur renouvelable

PAC, bois, **CAD**

- ▲ Calcul d'un indice pondéré ou solutions standards

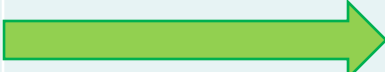
- ▲ Production propre d'électricité : pour chaque nouveau bâtiment et pour couvrir les besoins de rafraîchissement

p.ex. petit immeuble 4 appartements, SRE 480 m² → 48 m² PV
 maison d'habitation, SRE 150 m² → 15 m² PV

Dispositions nouvelles – Bâtiments existants

- ▲ Remplacement mazout ou gaz ➔ renouvelable ou réduction de 20% ➔ **solution CAD**
- ▲ Pour habitations occupées de manière intermittente ➔ commande à distance du chauffage mazout ou gaz lors du remplacement ou dans un délai de 10 ans
- ▲ Remplacement chauffages et chauffe-eau électriques centralisés dans les 15 ans
- ▲ Production d'électricité ou de chaleur lors de la dépose de la couverture d'une toiture ou installation de rafraîchissement

Remplacement d'un producteur de chaleur

Installation existante :		Remplacée par :
Mazout/Gaz - Hors habitat		Mazout/Gaz
Mazout/Gaz - Habitat		20% de réduction des besoins
Electrique		Renouvelable
Renouvelable		Renouvelable
Mazout/Gaz - Habitat		Mazout/Gaz à l'identique
Electrique		Mazout/Gaz
Electrique		Electrique (exemptions possibles)
Renouvelable		Mazout/Gaz



Autorisé



Interdit

Le remplacement d'une installation existante par une production renouvelable est toujours possible

Solutions standards pour tous les remplacements de production chaleur (mazout, gaz, électrique, PAC, CAD, bois)

- ▲ **SS2** CAD $\geq 75\%$ renouvelable
- ▲ **SS5** PAC sol/eau, eau-eau ou air-eau
- ▲ **SS6** Chauffage à bois
- ▲ **SS13** Combustibles renouvelables sous forme de gaz ou de liquides

Mesures à mettre en œuvre lors du remplacement du chauffage !

Solutions standards applicables uniquement lors du remplacement d'une production de chaleur à mazout ou à gaz

- ▲ **SS1** Solaire thermique 7% de la SRE (Ch. + ECS)
- ▲ **SS3** Chauffe-eau PAC (Ch. + ECS) + PV (5 Wc par m² de SRE)
- ▲ **SS4** Chauffage bivalent (< 50% de fossile)

Mesures à mettre en œuvre lors du remplacement du chauffage !

Solutions standards applicables uniquement lors du remplacement d'une production de chaleur à mazout ou à gaz

2 solutions à combiner : **mise en œuvre 3 ans maximum après le remplacement**

- ▲ **SS7** Remplacement des fenêtres
- ▲ **SS8** Isolation de toutes les façades
- ▲ **SS9** Isolation de la toiture
- ▲ **SS10** Solaire thermique 2%
- ▲ **SS11** Ventilation mécanique contrôlée
- ▲ **SS12** Chauffe-eau PAC

Des mesures déjà réalisées peuvent être prises en compte !

Solutions

▲ Facilitateur(trice) de rénovations énergétiques

Conseils sur les avantages d'une rénovation, les démarches, les aspects légaux, les aspects financiers (investissements, subventions, aspects fiscaux, valeur du bien, etc.), les éventuels spécialistes à contacter

▲ Chauffez renouvelable

Conseils sur la mise en place d'un producteur de chaleur renouvelable

▲ CECB : Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments

Outil de diagnostic et d'évaluation

▲ Subventions cantonales et communales

Contact

Service de l'énergie et des forces hydrauliques

📍 Avenue de la Gare 20
1950 Sion

☎ 027 606 31 00

@ energie@admin.vs.ch

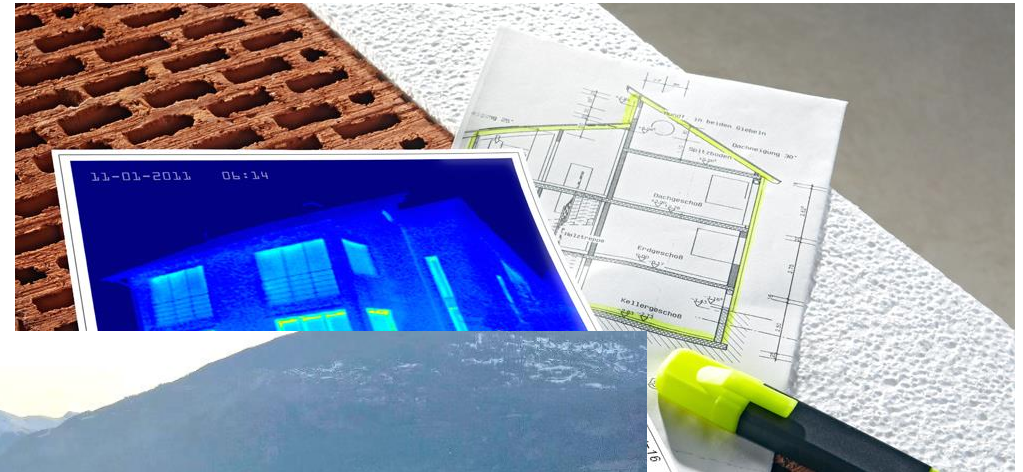
🔗 Annuaire

🕒 **Lundi au jeudi**

- 08h00-11h30
- 14h00-16h30

Vendredi et veilles de fête:

- Fermeture à 16h00





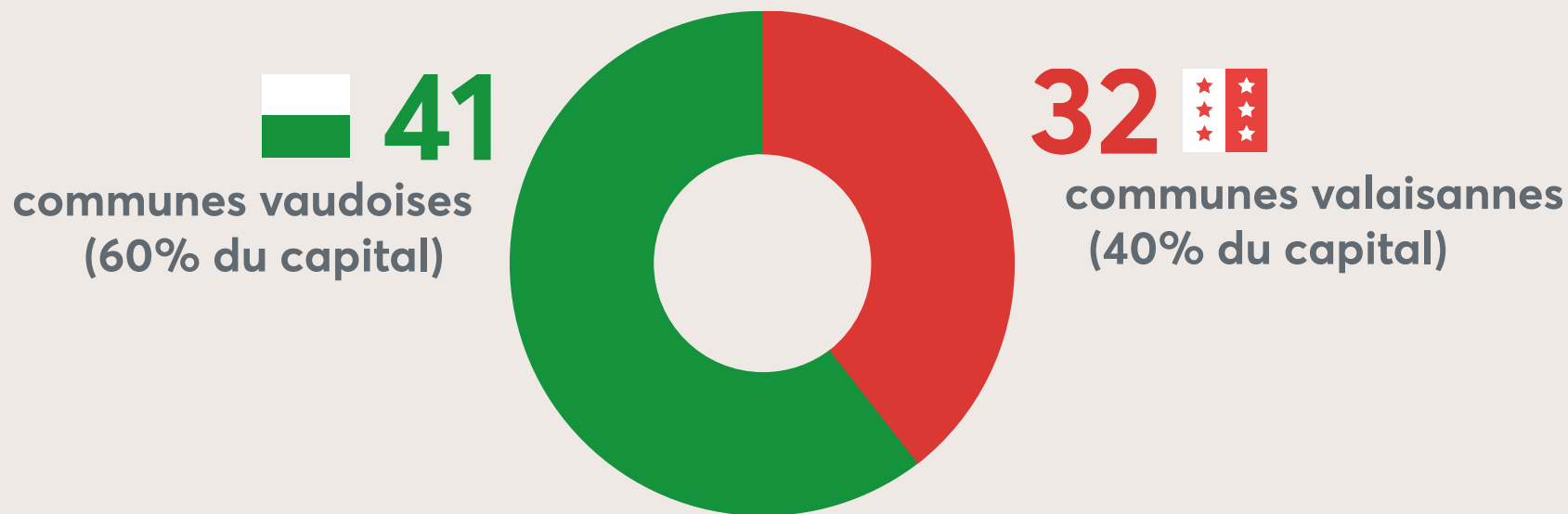
L'écosystème énergétique du Chablais

«Transformer une usine d'incinération des déchets en une centrale de revalorisation énergétique et matière»

Satom

une entreprise valdo-valaisanne d'utilité publique

Société anonyme en mains publique avec un capital de 10'000 actions (valeurs nominales de CHF 100.00) réparties proportionnellement entre:



Et les cantons de Vaud et du Valais
(20 actions chacun)



Site de Monthey



Site de Villeneuve

**Nous innovons sans cesse pour valoriser les matières,
produire de l'énergie propre et préserver
l'environnement**



Valoriser les matières



**Produire de l'énergie
propre**



**Préserver
l'environnement**

...notre mission

Être un acteur de la transition écologique, pour un avenir plus durable

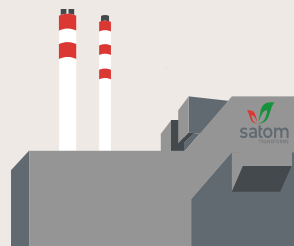
...de multiples services Satom

Être un acteur de la transition écologique, pour un avenir plus durable


thermorezo


gastrovert®


ecotube




educoval


biometh


dechetri


hydrogen

Valorisation électrique



25'000

Allers-retours de train
voyageurs entre Genève
et St-Gall

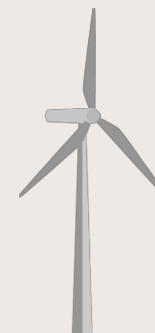


32'000

Ménages dont les besoins
annuels en électricité sont
couverts



125 GWh



25

Éoliennes du type de celle
installée à Collonges (VS)

Valorisation de la matière

10 kg

d'or

=



1'000

paires d'alliances

132 t

de cuivre

=



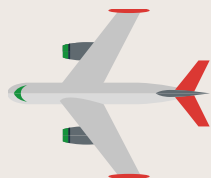
20'000

casseroles professionnelles

496 t

d'aluminium

=



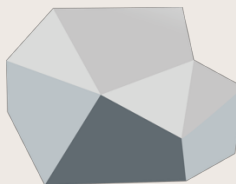
3

Airbus A340

318 kg

d'argent

=



3.8

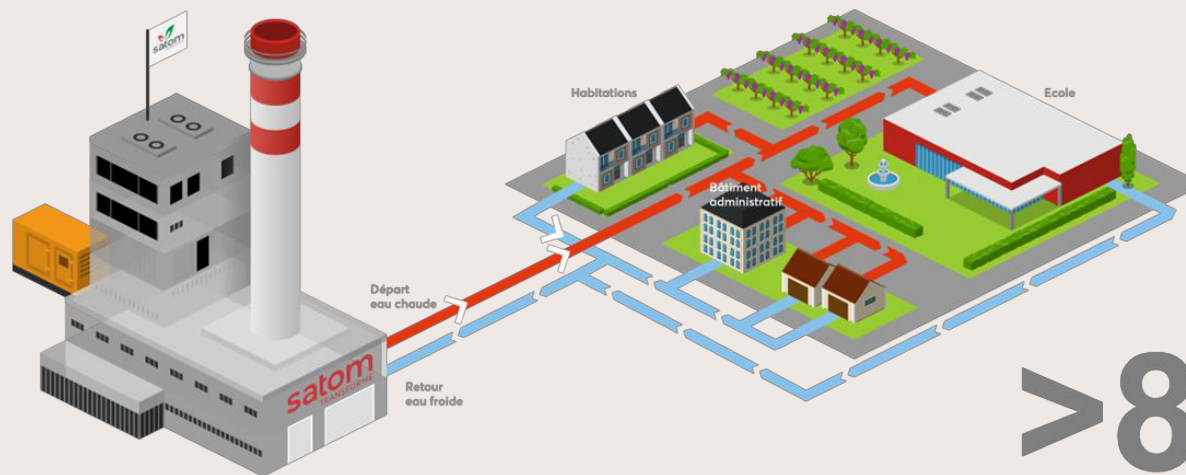
pierres d'Unspunnen

Revalorisation énergétique, Le Themorezo

 **560**
bâtiments raccordés

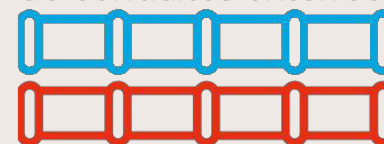
 **560**
cheminées inactives

 **58** ^M_W
de puissance branchée



 **>125** ⁰_Σ
CHF investis sur 10 ans

>88 ^k_m
de conduites enterrées



Grâce au Thermorezo



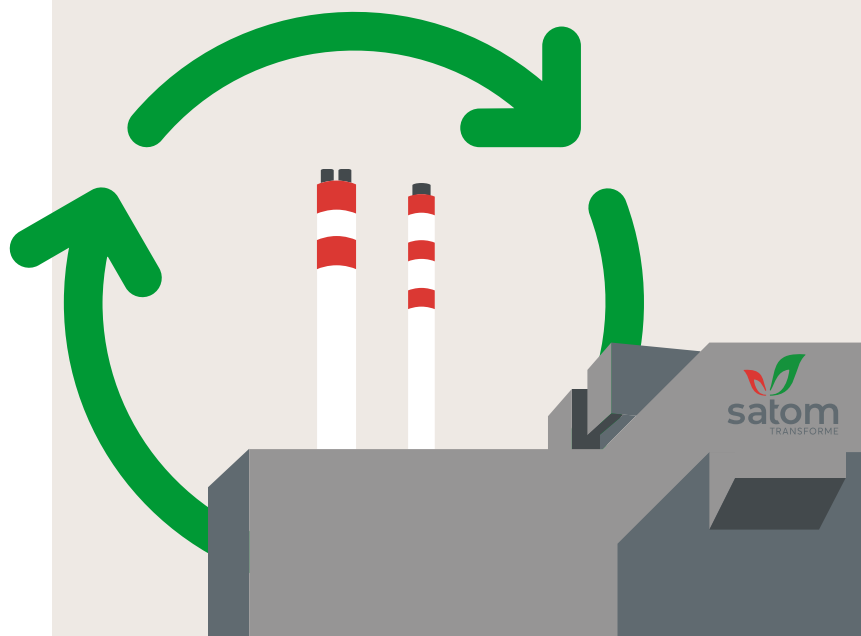
de litres/an
mazout évités

= 113



de 88'000 litres

Transformer le déchet en une ressource au profit de l'économie de proximité



Le Thermorezo en images



Le réseau thermique complexe

Le Thermorezo du Chablais





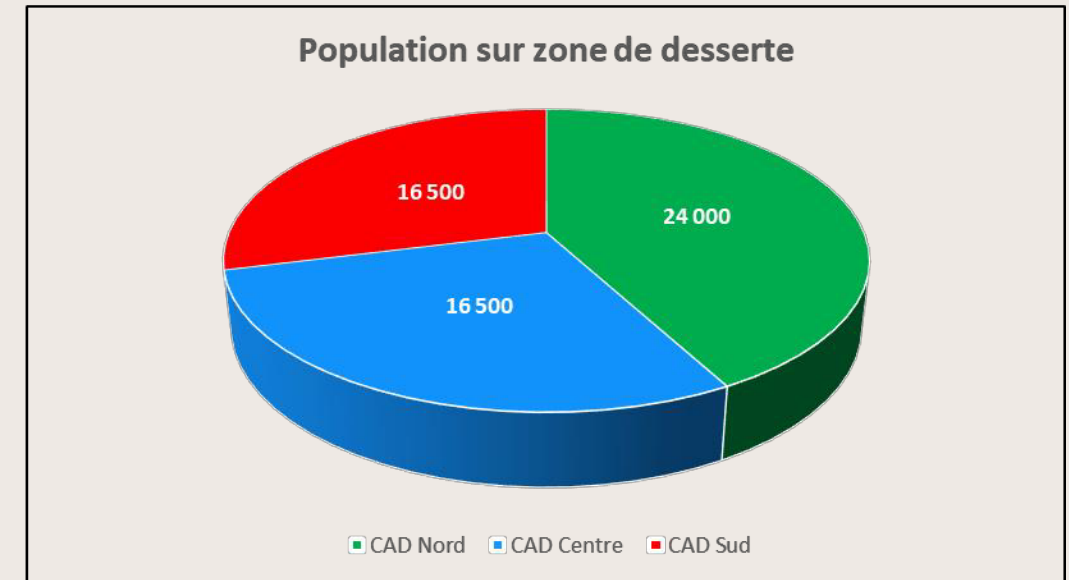
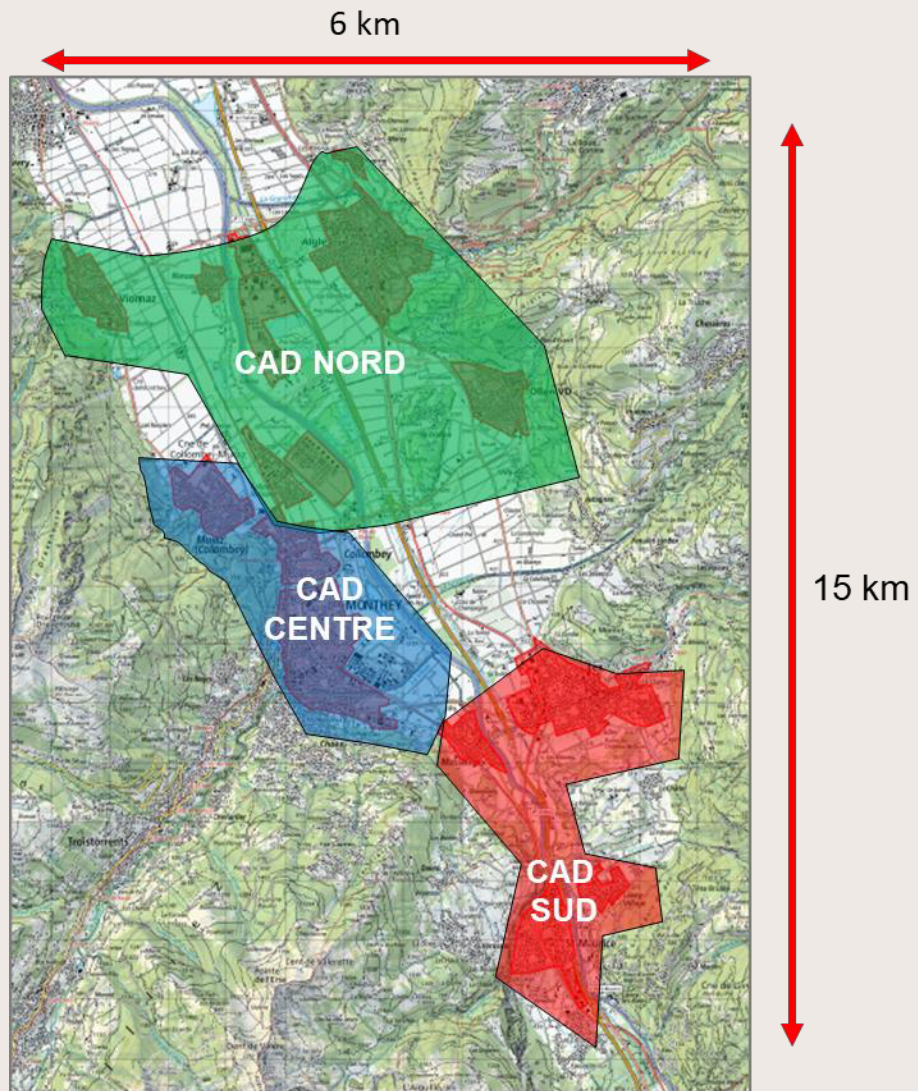


Mutualisation des ressources renouvelables et indigènes

- ☐ fourniture constante de chaleur/froid
- ☐ sécurité d'approvisionnement
- ☐ optimisation des ressources



Le CAD Chablais

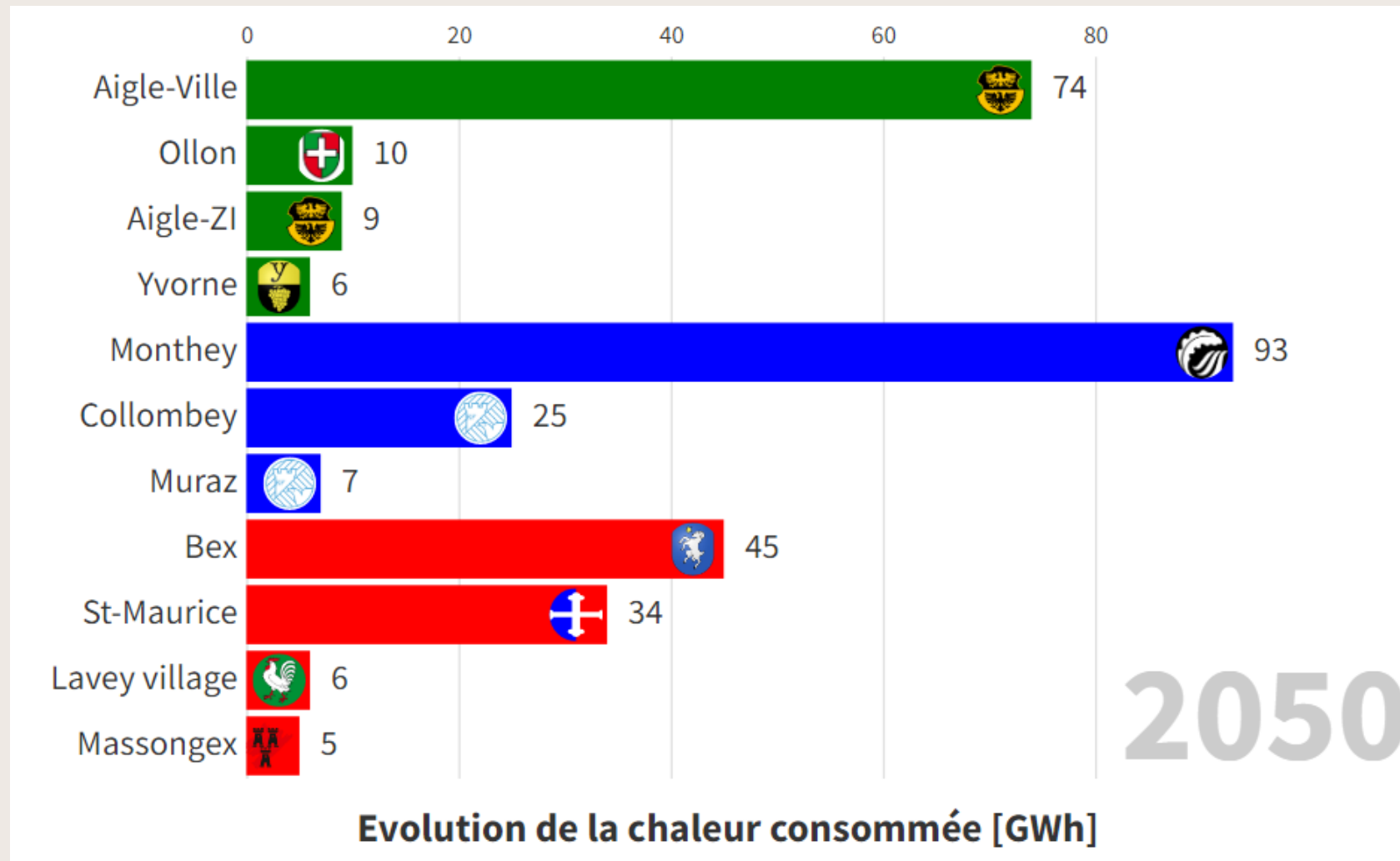


↓

Potentiel du CAD
300 GWh (besoins clients)
3'000 bâtiments

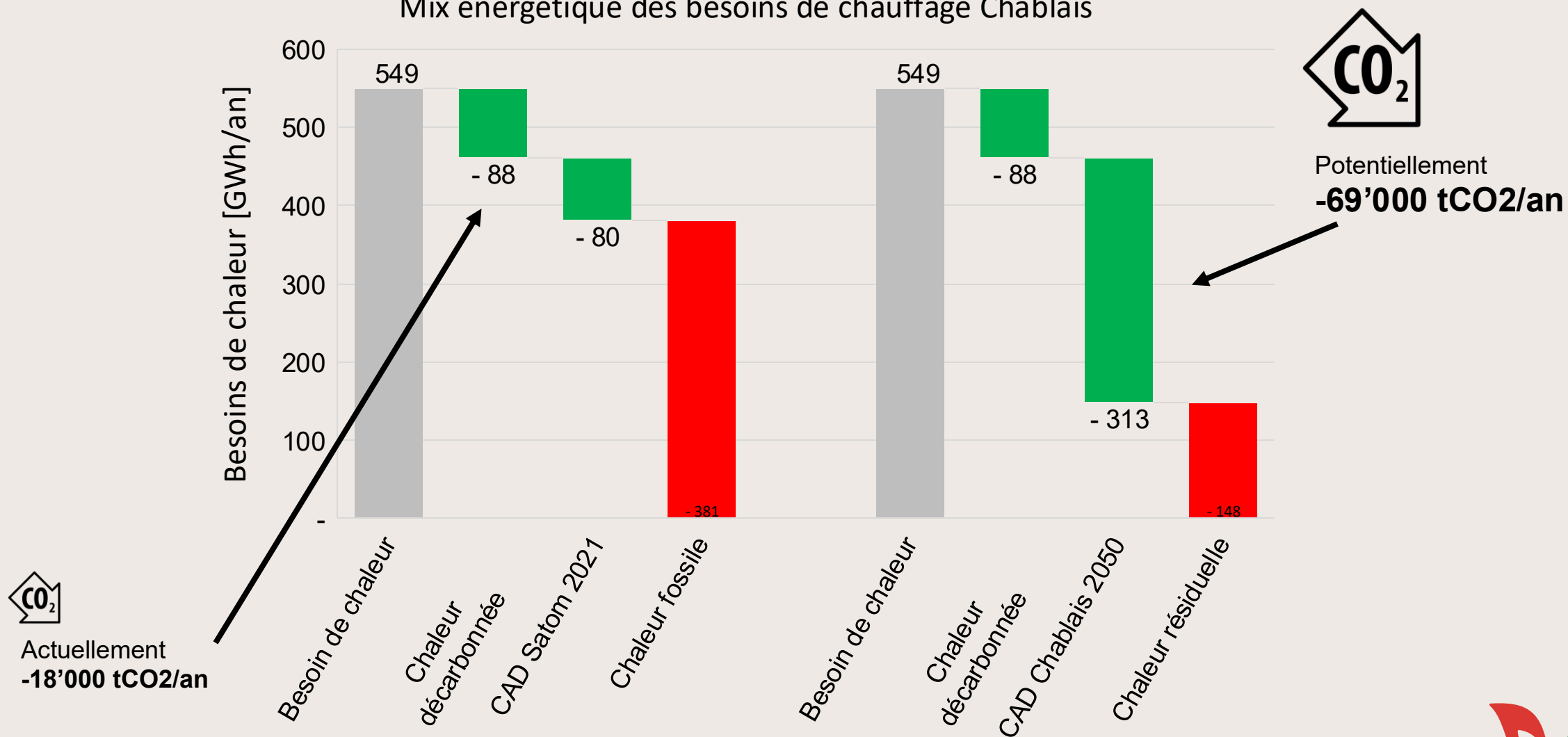
Hypothèses de raccordement à 70%

Le CAD Chablais: Les Besoins

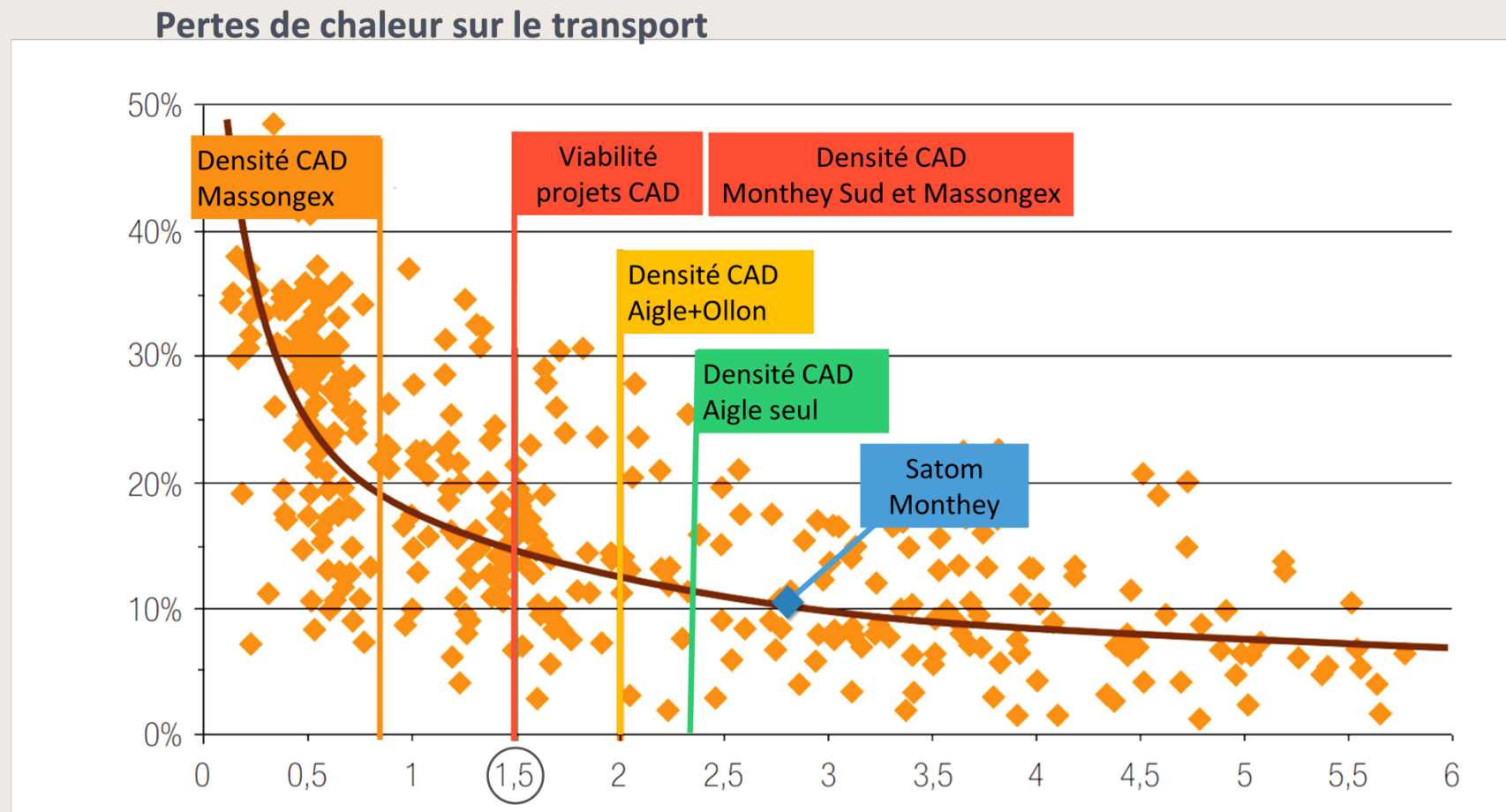


Le CAD Chablais Environnement

Mix énergétique des besoins de chauffage Chablais



Densité énergétique



**Densité
énergétique**
en MWh par mètre
linéaire par an

Source : FernWärme 2018, Guide chauffage à distance : https://www.fernwaerme-schweiz.ch/fernwaerme-franz/Dienstleistungen/Guide_CAD_FAD_191102.pdf

Pourquoi un tel projet

«Sécuriser et décarboner»

Valorisation des rejets de
chaleur indigène

disponible
en suffisance

comme source d'énergie
propre



Réseau de chaleur >98% décarboné
alimentant une zone >85% fossile



Projet novateur et technologie éprouvée



Prix raisonnable pour de l'énergie propre



Densité énergétique permettant un projet de qualité



Projet aligné avec la stratégie énergétique cantonale et nationale



Coordination régionale Vaud-Valais

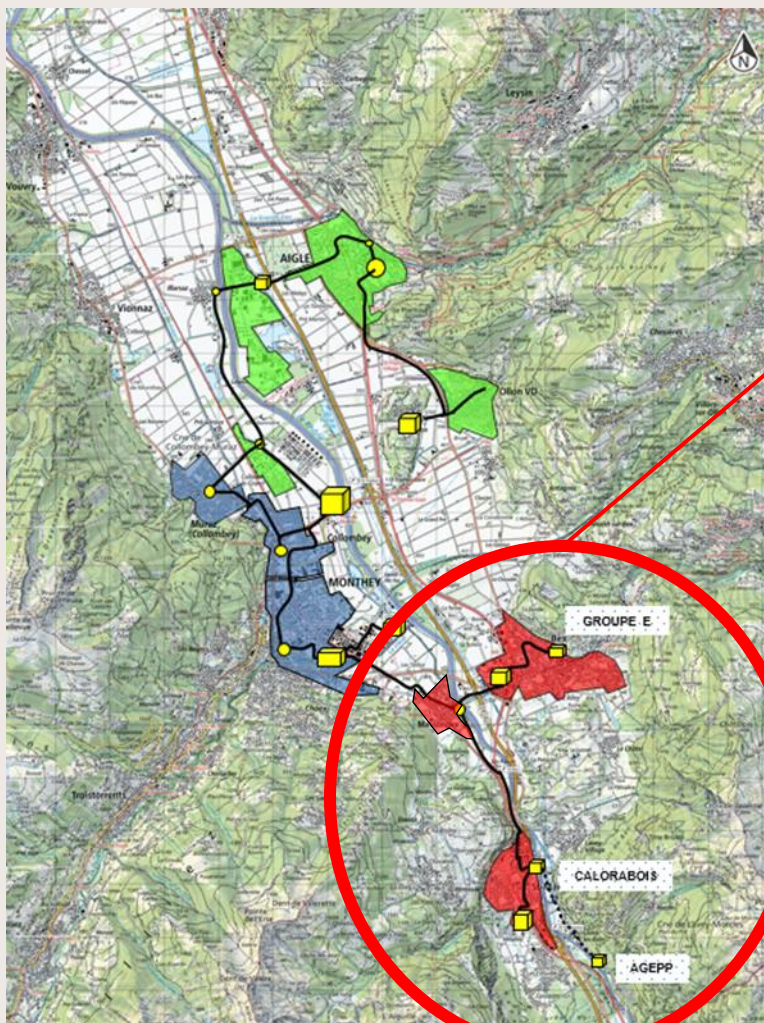


Mutualisation des travaux communaux

Jensen's

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

CAD SUD



3 communes



Bex
St-Maurice
Massongex

775 bâtiments



raccordés au
réseau

63 GWh



besoins de
chaleur couverts

43 MW



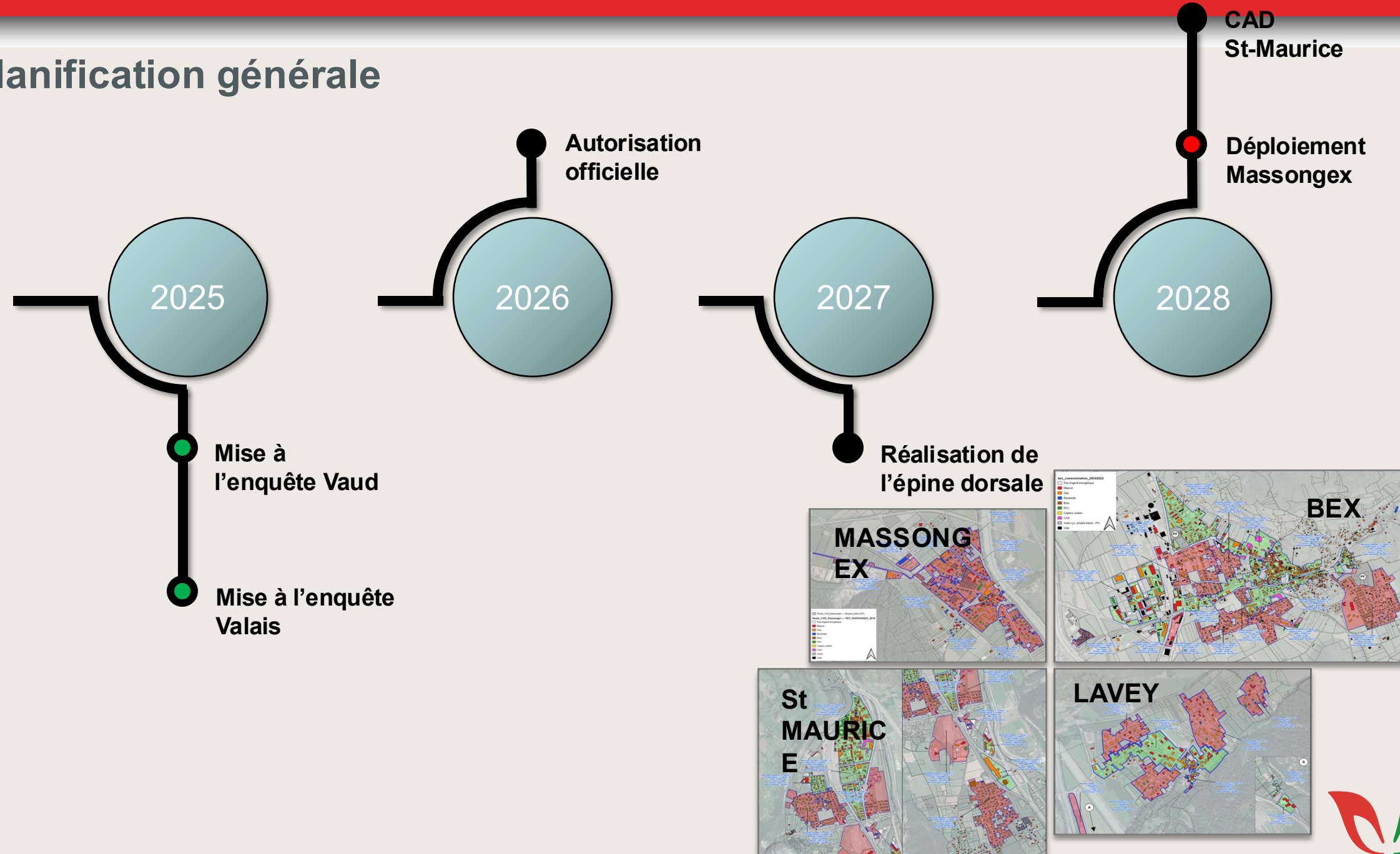
puissance
souscrite

52 km de conduites

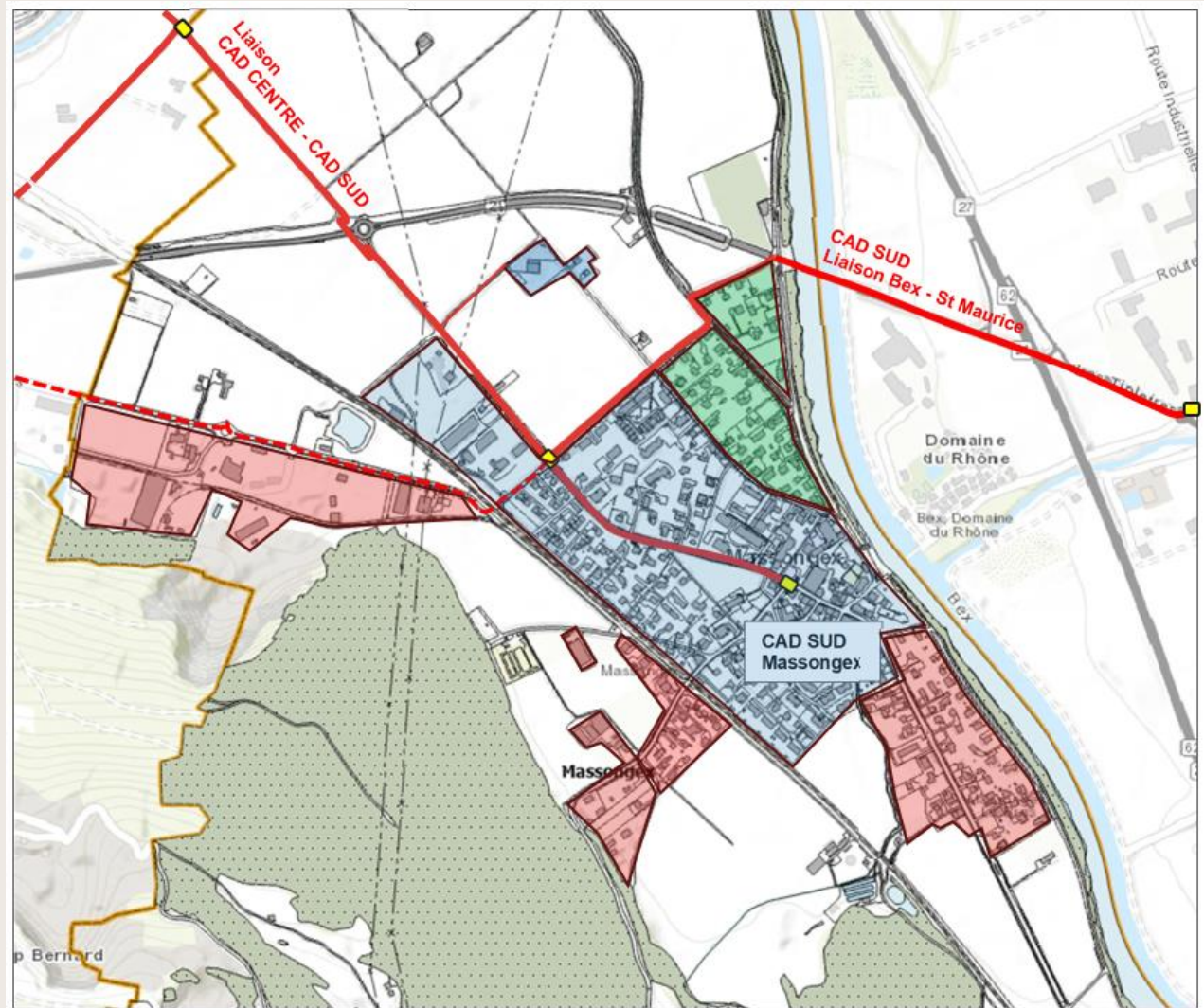
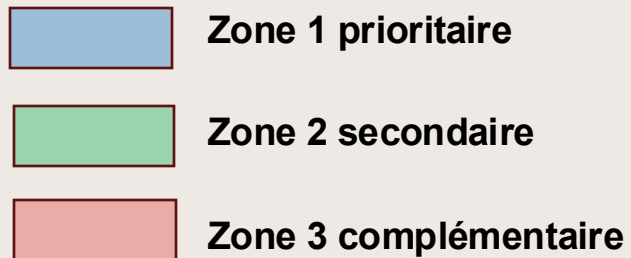
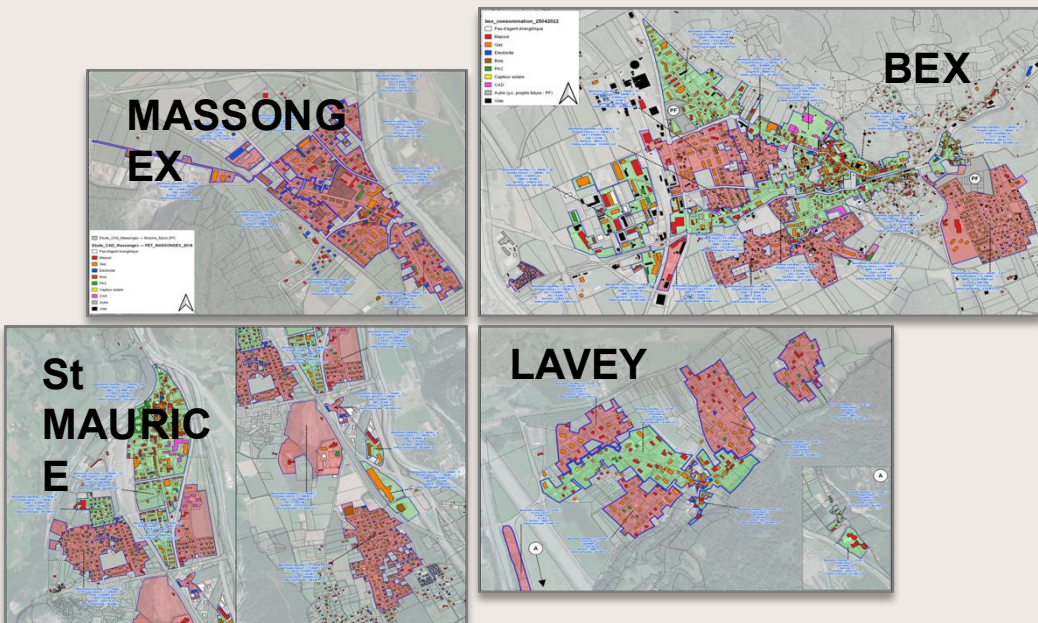


17% d'épines dorsales
53% de distribution
30% de raccords

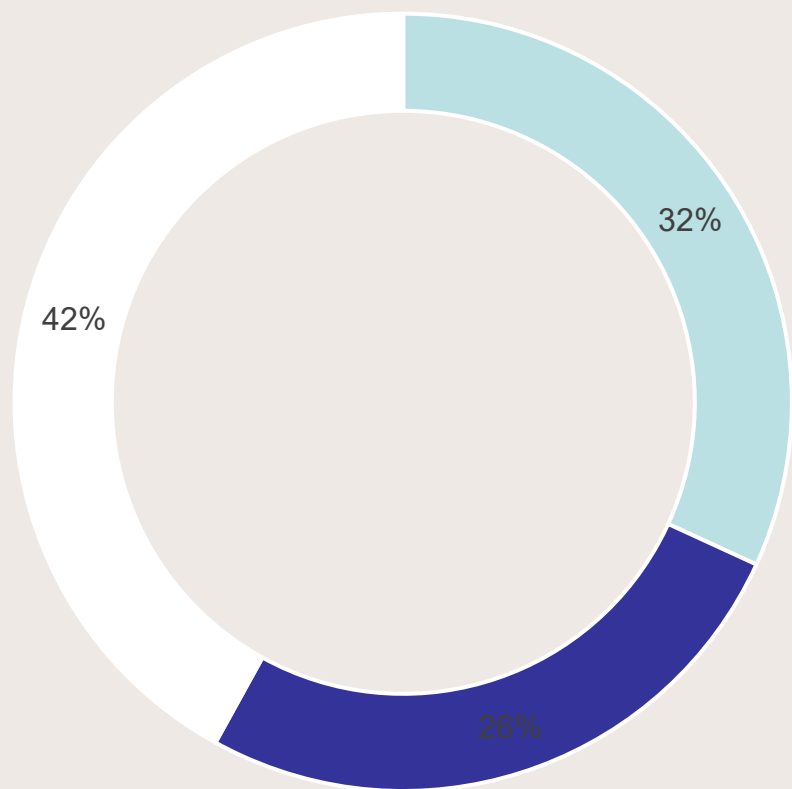
Planification générale



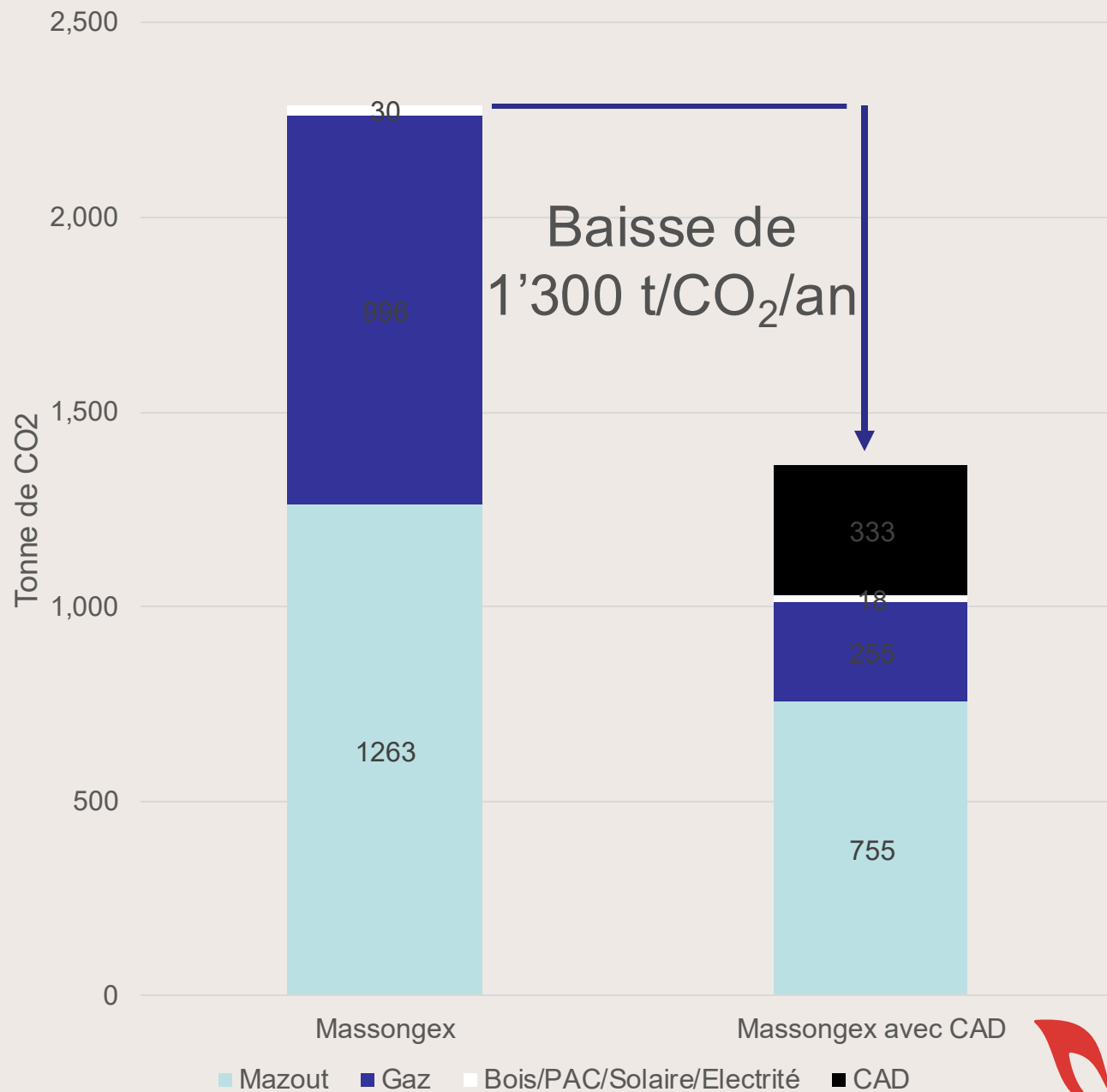
Commune de Massongex: secteurs de déploiement



Bilan actuel



■ Mazout ■ Gaz ■ Bois/PAC/Solaire/Electricité



■ Mazout ■ Gaz ■ Bois/PAC/Solaire/Electricité ■ CAD

Chiffres-Clés sur la commune de Massongex



9

km
de conduites



100%

aligné
avec stratégie et objectifs
énergétiques



0.8

MWh/an/m'
densité énergétique



85

bâtiments
raccordés



2

MW
puissance du réseau



5

GWh
de chaleur livrée
>98% décarbonnée



Le déploiement du Thermorezo en direction de Massongex semble bien s'intégrer dans la vision du CAD Chablais

Dans ce cas, **Satom y est très intéressée et dispose de ressources suffisantes.**

Massongex est une étape complémentaire en vue d'alimenter les localités de Bex et St-Maurice.

Principe de structure tarifaire



Contribution de base **unique** fixée en fonction de la puissance [CHF]

Contribution **unique** liée à la puissance souscrite [CHF/kW]



Habitat individuel

CHF 11'000

--



Autre habitat

CHF 19'000

CHF 120



≥ 400 kW

sur demande



Montant **annuel fixe** basé sur la puissance souscrite [CHF/kW/an]

Montant **variable** relatif à la consommation d'énergie [ct/kWh]



CHF 96

11 cts

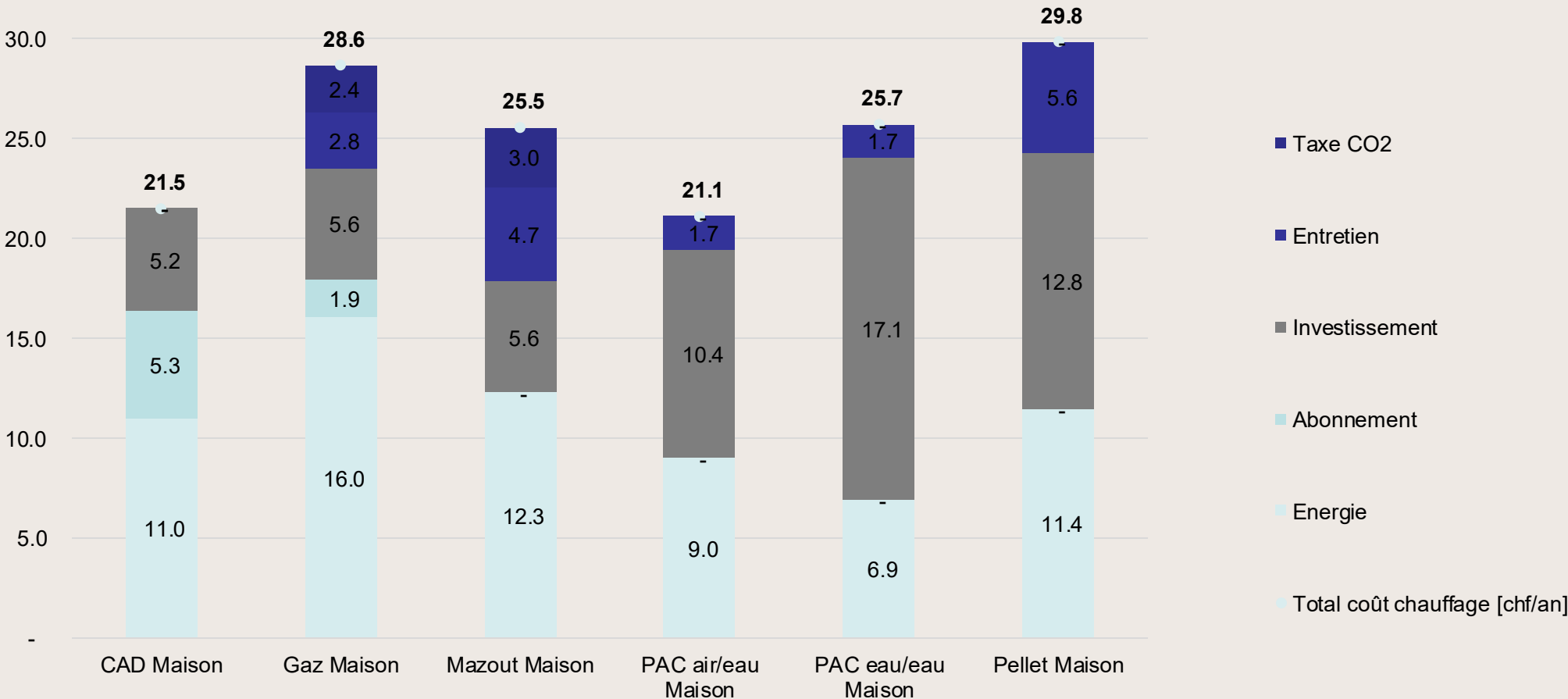


≥ 400 kW

sur demande

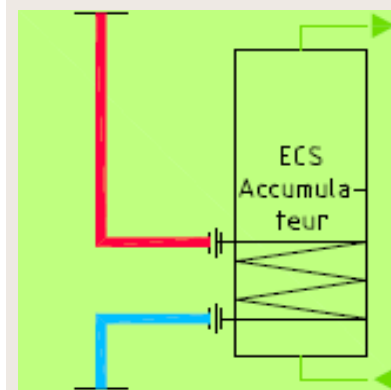
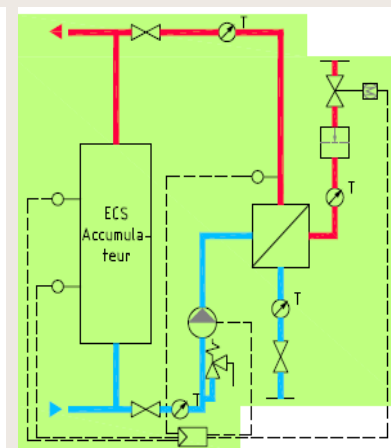
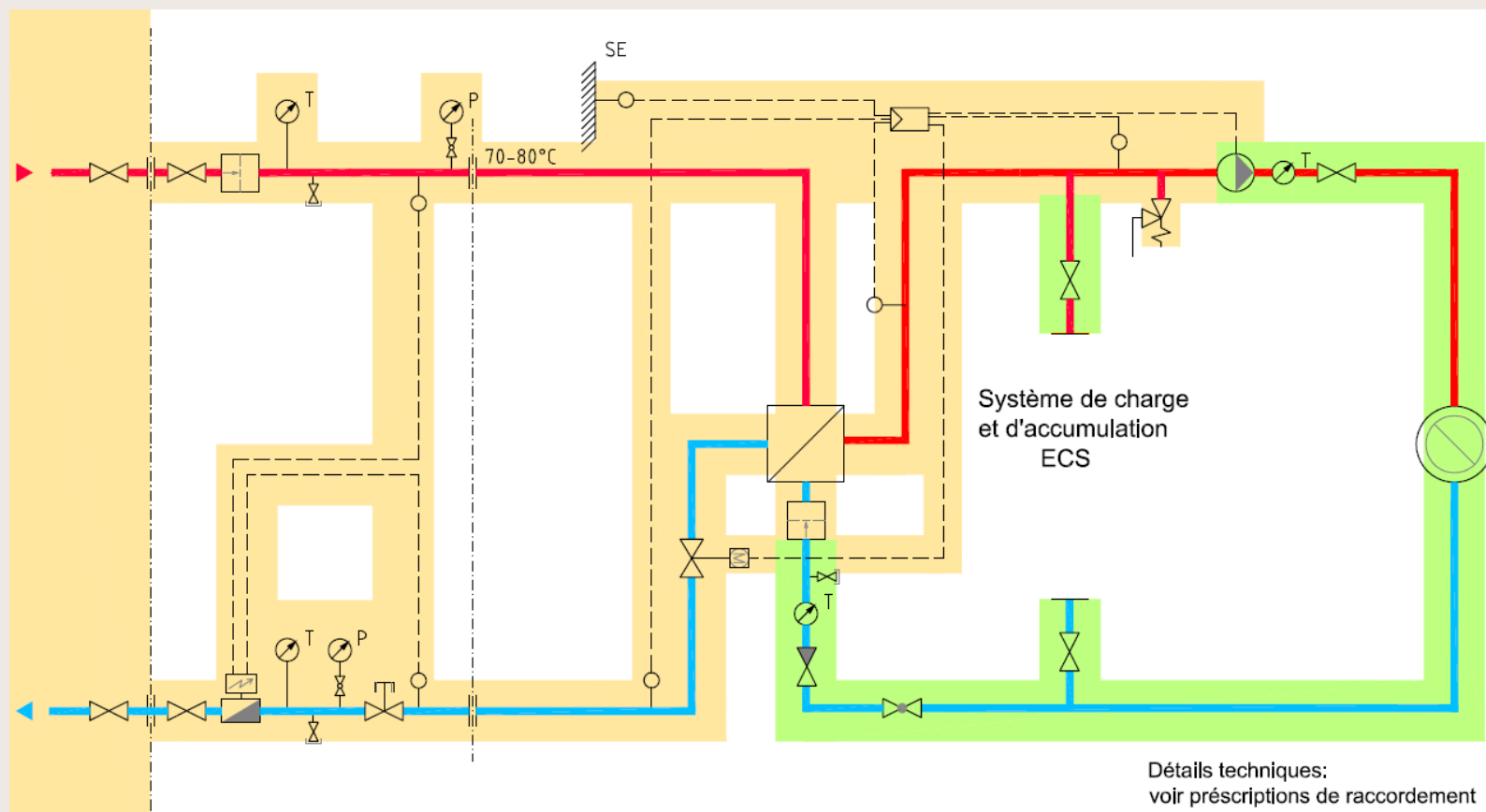
Benchmark tarifaire

Coût global de chauffage annuel pour une maison existante
de 10 kW, prix moyen des 24 derniers mois (août 2023)
[ct HT/kWh]*



Station de transfert de chaleur

avec un échangeur de chaleur externe



avec un boiler à un ou à double registre

Circuit primaire: propriété Satom

Circuit secondaire: propriété Client

Sous-station



Nos équipes veilleront
à vie à la maintenance,
à l'entretien et à l'alimentation
de votre échangeur de chaleur

Pourquoi le Thermorezo

- ✓ Prix du chauffage indépendant des tarifs des hydrocarbures
- ✓ Aucun bruit de brûleur ou de compresseur
- ✓ Sécurité absolue
- ✓ Pas de futures taxes sur les énergies fossiles (CO₂)
- ✓ Pas d'augmentations imprévisibles
- ✓ Pas de ramonage ni de contrôle
- ✓ Pas d'entretien de la chaudière
- ✓ Entretien des installations à vie du circuit primaire
- ✓ Pas de remplacement de chaudière ou de brûleur après 15 à 20 ans
- ✓ Pas de cheminée
- ✓ Energie indigène et considérée 100% renouvelable
- ✓ Subvention cantonale (Programme bâtiment M07)

Comment se raccorder?

Nous sommes à votre disposition :

- ✓ Entretien à domicile sans engagement afin de
 - ✓ Vous informer des **avantages** du Thermorezo
 - ✓ Recenser les caractéristiques techniques et physiques de votre habitation
 - ✓ Cibler vos réels besoins en énergie
 - ✓ Évaluer un tracé de raccordement
- ✓ Coordination de la **collaboration** avec votre installateur
- ✓ Elaboration d'une proposition de raccordement selon vos réels **besoins en énergie**
- ✓ Etablissement d'une demande de **subvention** à envoyer par vos soins au Service cantonal de l'énergie
- ✓ Installation et **mise en service** de la sous-station



Séance d'information Commune de Massongex

Les enjeux de la rénovation

26.05.2025

Mathieu Gasser, responsable efficience énergétique



«On rénove environ 1% des bâtiments par année, alors qu'il faudrait être entre 3 et 4% pour réussir à tenir les objectifs de Paris»

Philippe Ranc, responsable romande GSP

«Nous n'aurons pas assez de bois pour chauffer tout le canton.»

Joël Fournier, chef du service de l'énergie

«On prévoit dans les prochains 15 ans de réduire d'un tiers la consommation d'énergie finale par habitant.»

Roberto Schmid, ancien conseiller d'Etat



Table des matières

1. Planifier une rénovation
2. Profiter des subventions cantonales
3. Revaloriser son bien immobilier
4. Produire sa propre électricité

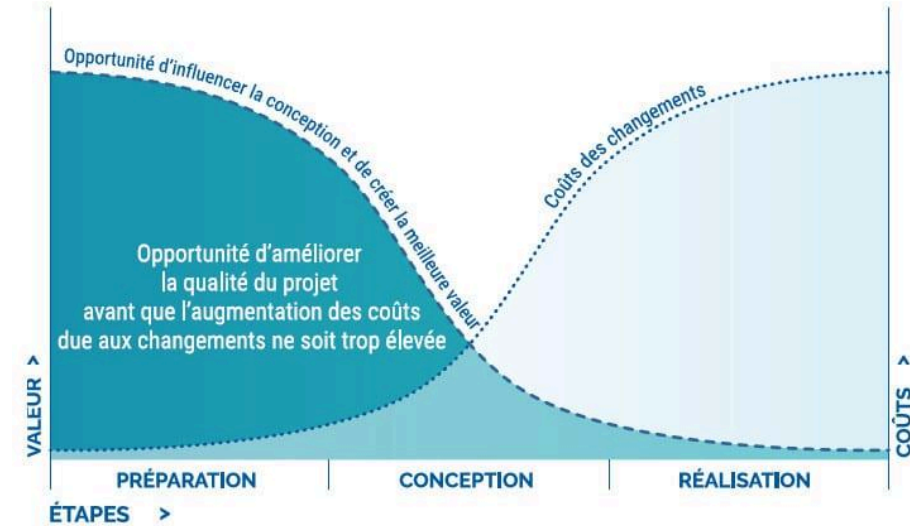


1. Planifier une rénovation

Dans toute rénovation les grandes étapes sont :

Préparation :

Audit énergétique
Choix des mesures à réaliser
Sécurisation du financement



Source: Gouvernement du Québec

1. Planifier une rénovation

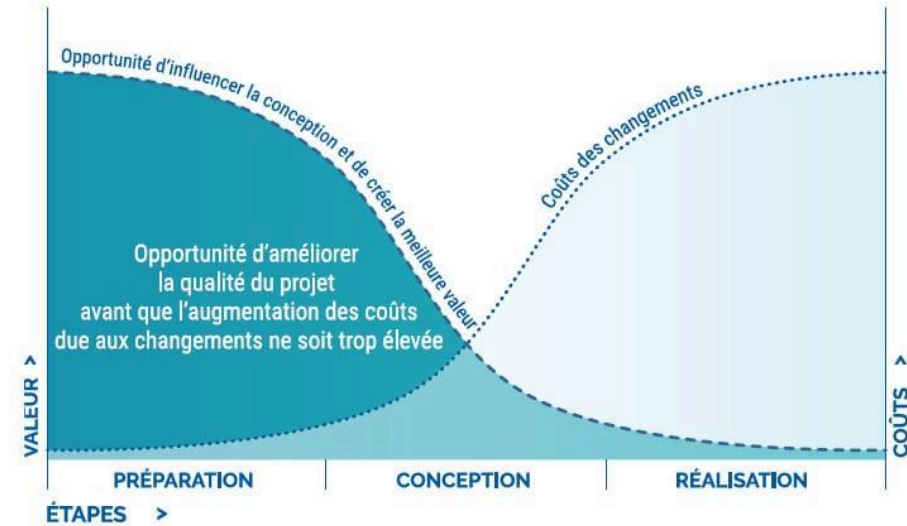
Dans toute rénovation les grandes étapes sont :

Préparation :

- Audit énergétique
- Choix des mesures à réaliser
- Sécurisation du financement

Conception :

- Mise à l'enquête
- Offres d'entreprises
- Adjudications
- Demandes de subventions



Source: Gouvernement du Québec

1. Planifier une rénovation

Dans toute rénovation les grandes étapes sont :

Préparation :

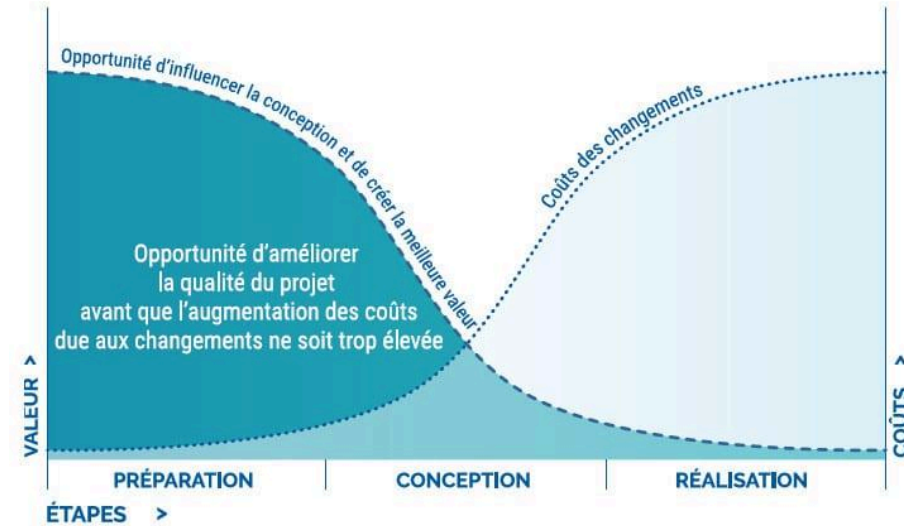
Audit énergétique
Choix des mesures à réaliser
Sécurisation du financement

Conception :

Mise à l'enquête
Offres d'entreprises
Adjudications
Demandes de subventions

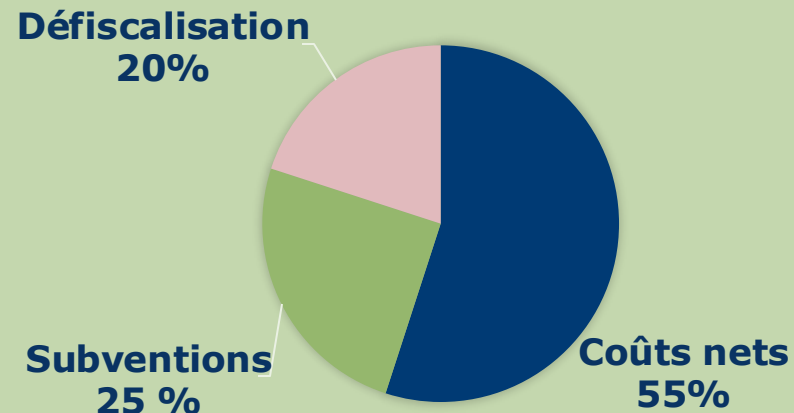
Réalisation :

Travaux, Mise en service
Défiscalisation (2 ans)



Source: Gouvernement du Québec

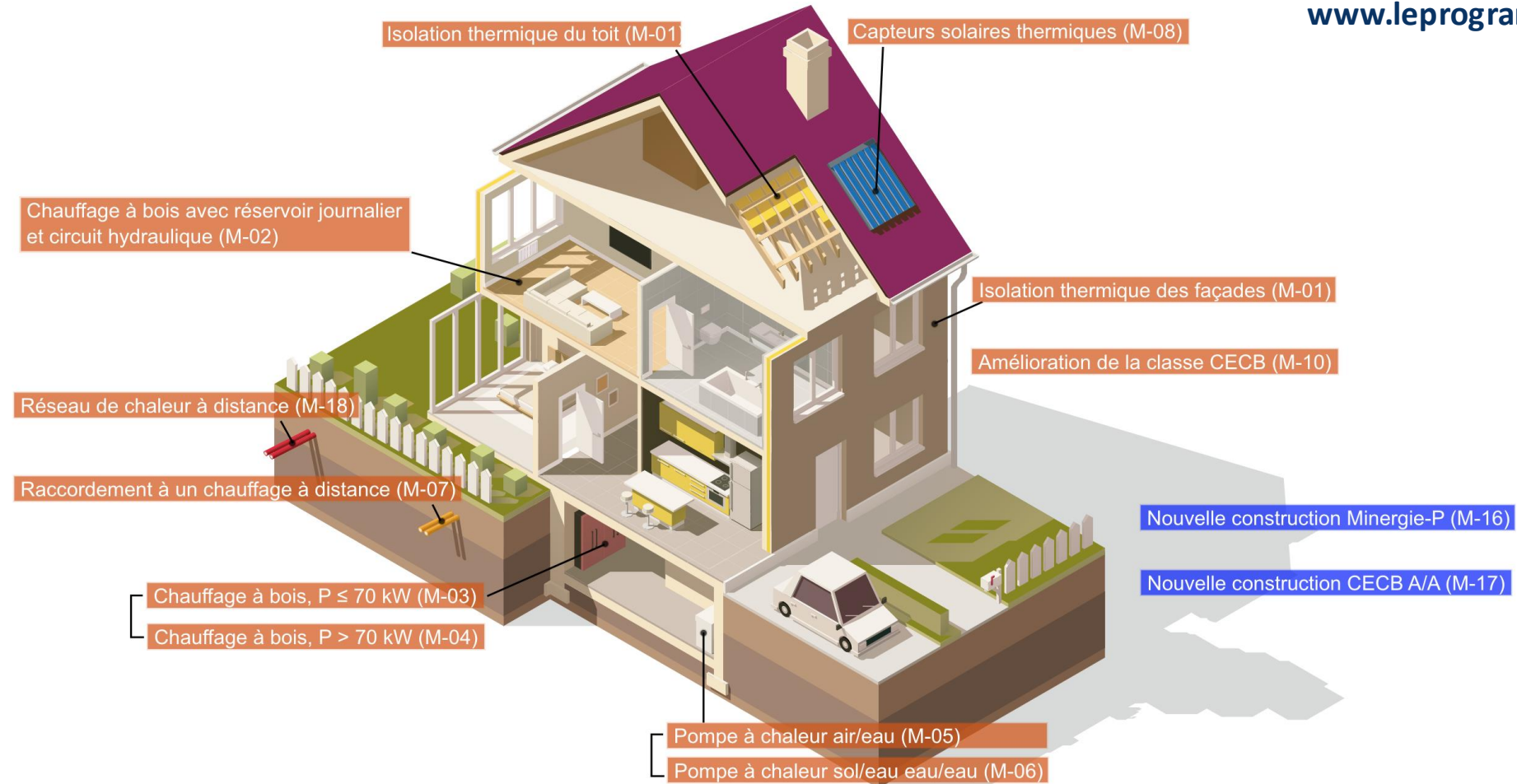
COÛTS DE RÉNOVATION BRUTS



2. Profiter des subventions cantonales



www.leprogrammebatiments.ch



2. Profiter des subventions cantonales

Procédure de demande :

Choix du programme (à la suite d'un CECB+ par exemple)

Demande auprès du Canton (avant les travaux !)

Accusé de réception du Canton

Réalisation des travaux

Clôture de la demande

Versement de la subvention



M-01 (isolation thermique)

Dès 10'000 CHF de subvention (= 145 m2 isolés),
CECB+ obligatoire.

M-10 (augmentation de classes CECB)

CECB+ obligatoire

M-05 (installation PAC)

PAC système module nécessaire

2. Profiter des subventions cantonales

Procédure de demande

Choix du programme

Demande

Qui réalise la demande ?

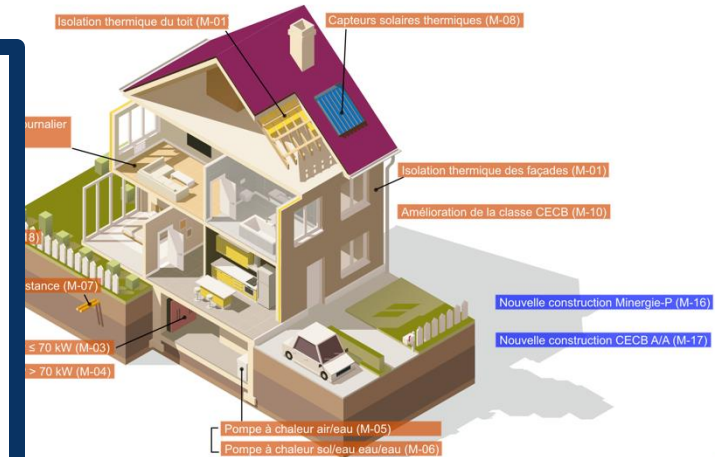
- le propriétaire
- un bureau technique
- un installateur

Validité ?

- en principe 24 mois
- possibilité de prolonger 12 mois

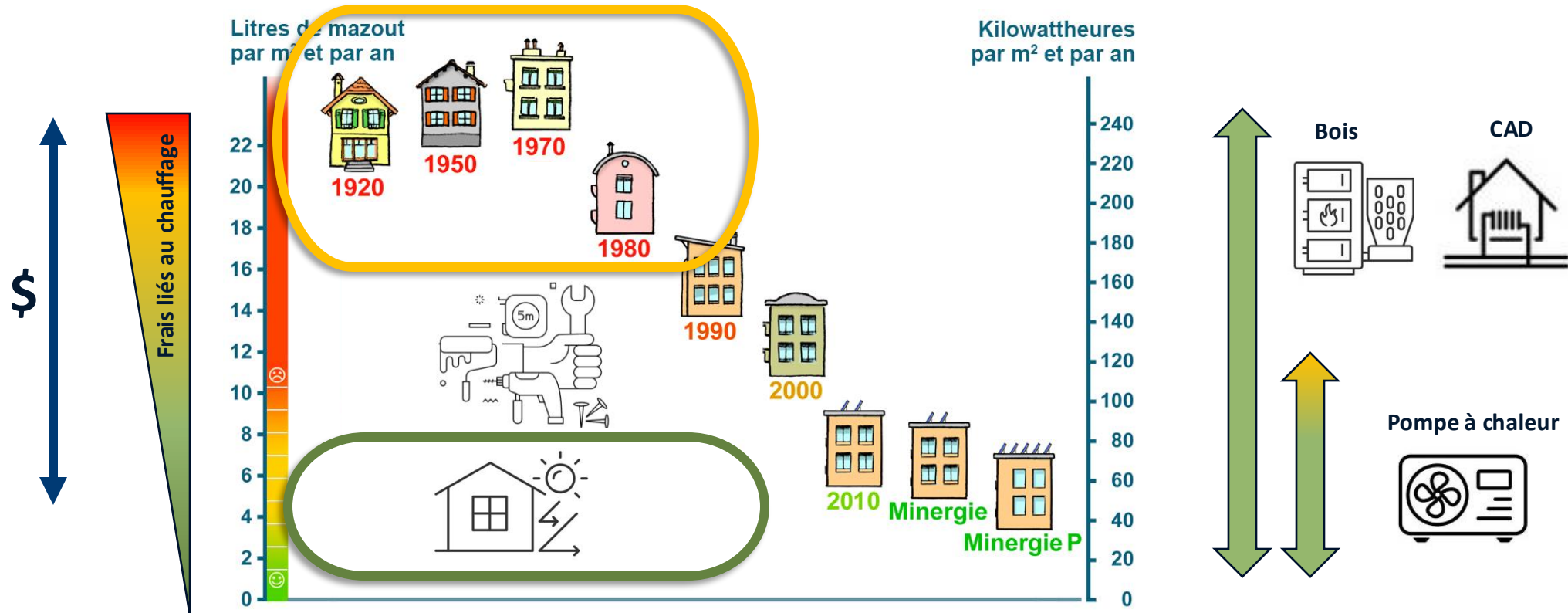
Combien ça coûte ?

- dépend de la complexité
- env. 1'500 CHF



3. Revaloriser son bien immobilier

Assainir le bâtiment



3. Revaloriser son bien immobilier

Pourquoi assainir son bâtiment ?

- Profiter de faire un entretien nécessaire tout en bénéficiant de conditions fiscales et de subventions intéressantes.
- Diminuer les charges du bâtiment et donc économiser à long terme.
- Améliorer le confort de vie.

Pourquoi maintenant ?

- Les subventions sont intéressantes.
- Les prix des matières premières sont redescendus.
- Le marché de l'immobilier en croissance.

Quels sont les premiers pas ?

- Contacter un spécialiste énergétique pour réaliser un état des lieux.
- Amorcer la démarche de rénovation et progresser à son rythme.



4. Produire sa propre électricité



www.toitsolaire.ch

Les panneaux photovoltaïques – quelques faits

Obligation légale : si rénovation de la toiture ou installation de refroidissement

Prix de revient : ~2'400 CHF par kWc (soit env. 5 m²)

Rentabilité : dépend de l'autoconsommation et du prix de rachat, environ 15 ans

Optimiser la rentabilité = Maximiser son autoconsommation !

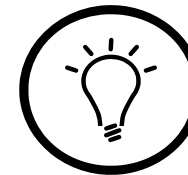
Electromobilité



Regroupement de consommation



Comportement



Batteries



Résumé - Conclusion

PREPARATION

Audits et Conseils

EnergyFit[®]

www.energyfit-genedis.ch



www.cecb.ch

chauffezrenouvelable

www.chauffezrenouvelable.ch

CONCEPTION

Choix de la variante et des
partenaires

REALISATION

Travaux



Installation thermique
clés en main

www.genedis.ch/chauffage



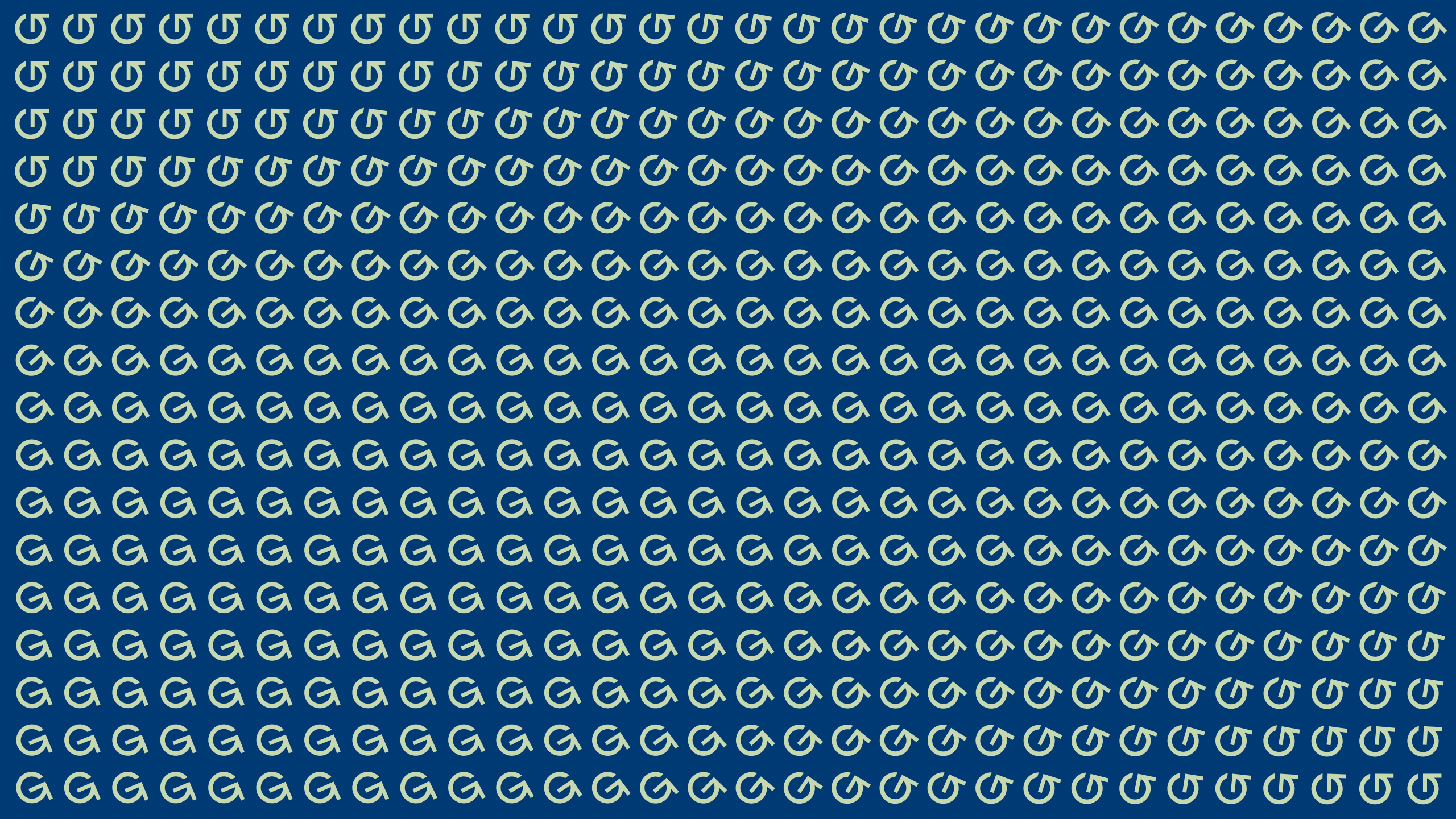
Installation photovoltaïque
clés en main

www.genedis.ch/solaire

Ce qu'il faut retenir :

1. Il ne suffit pas de remplacer son chauffage pour que son bâtiment soit rénové !
2. Planifier à l'avance permet d'économiser de l'argent et de limiter les mauvaises surprises.
3. S'entourer de personnes spécialistes est une des clés de la réussite.







FIDUCIAIRE ET GERANCE
ENSEMBLE
NOUS NE FAISONS QU'UN !

Membre USPI
Membre Fiduciaire suisse

KUNZLE

FIDUCIAIRE / GERANCE

Quelques chiffres

- 120 PPE, dont 41 raccordés au CAD
- 72 immeubles locatifs, dont 21 raccordés au CAD

Cela représente 32% d'immeubles raccordés au chauffage à distance.

Depuis 2013, nous avons suivi plus de 30 rénovations de chaufferies avec SATOM SA. Les dossiers de mise à l'enquête et la gestion des subventions sont effectués par SATOM SA, ce qui diminue les démarches administratives.

Avantages du Chauffage à Distance

1. Efficacité Énergétique

Le chauffage à distance utilise des sources d'énergie renouvelables et centralisées, permettant une meilleure gestion des ressources.

2. Réduction des émissions

Le passage au chauffage à distance contribue à la diminution des émissions de CO₂, répondant ainsi aux enjeux actuels de la transition énergétique.

3. Économie sur les coûts d'entretien

Avec le chauffage à distance, fini les frais d'entretien de chaudières et de brûleurs, ce qui réduit considérablement les coûts d'exploitation.

4. Stabilité financière

En période d'inflation des prix du gaz et du mazout, le chauffage à distance représente un avantage financier non négligeable, permettant des économies substantielles pour les ménages.

5. Suivi Précis des Consommations

Le système offre des relevés précis qui permettent de suivre les consommations en kWh, apportant ainsi une meilleure visibilité sur les dépenses énergétiques.

Conclusion

Nous sommes pleinement satisfaits des travaux réalisés par SATOM SA et des résultats obtenus jusqu'à présent à Monthey.

Nous croyons fermement que ce modèle peut également bénéficier à Massongex, tant en termes de confort que de durabilité.

Je vous remercie pour votre attention et suis à votre disposition pour répondre à vos questions ou échanger davantage sur notre expérience.



Prochaines étapes

Commune de Massongex, Gwenaël Richard

Assemblée primaire – 16 juin 2025



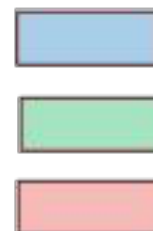
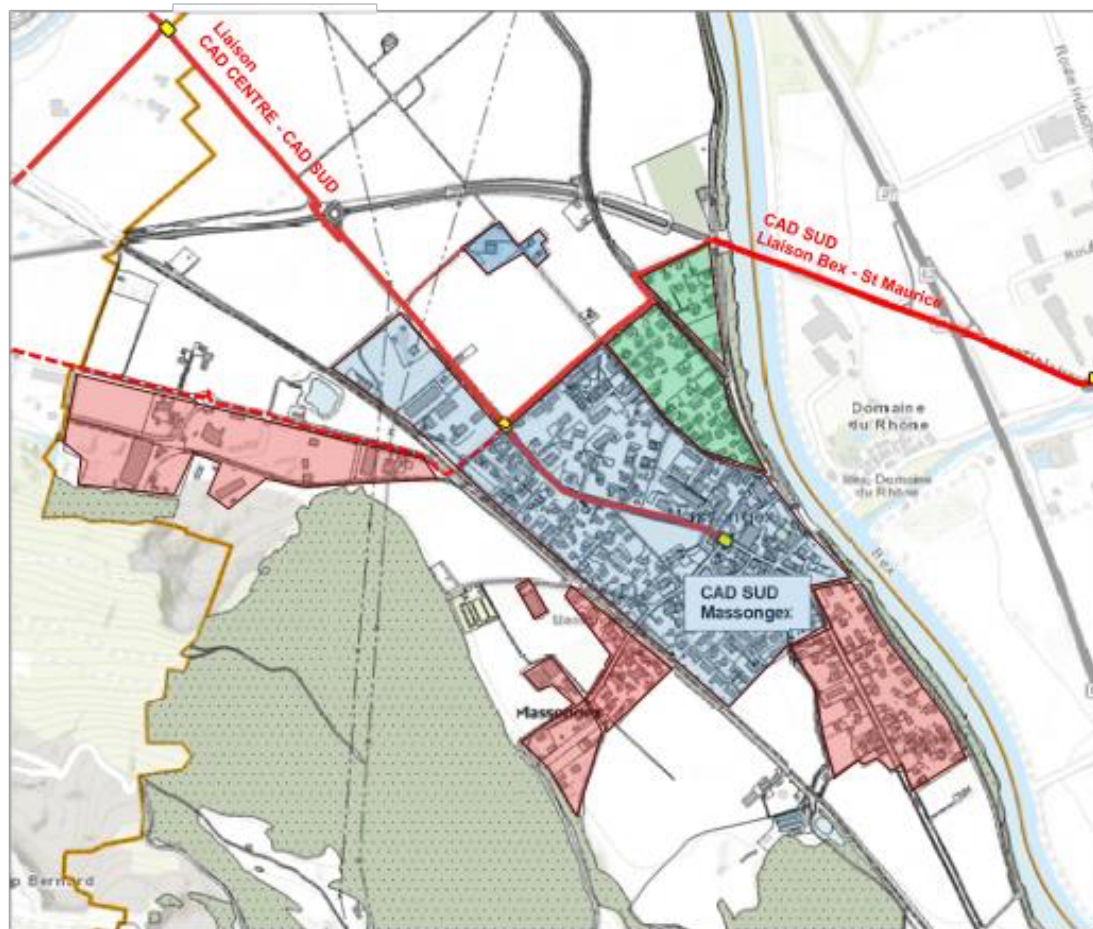
- Règlement sur le chauffage à distance (y compris périmètre de raccordement potentiel)
- Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables
- Publication dès demain des documents en vue de l'Assemblée primaire

Règlement sur le chauffage à distance



- Principe de concession
- Droit de passage sur le domaine public
- Droit de passage sur le domaine privé
- Mention d'une zone de raccordement
- Tarifs (compétence de fixer un plafond)
- **Pas d'obligation de raccordement**, mais incitation de la part de la commune

Règlement sur le chauffage à distance



Zone 1 prioritaire

Zone 2 secondaire

Zone 3 complémentaire

Règlement sur les subventions



- Ajout des mesures du Programme Bâtiments M-07 et IP-07 :
Raccordement à un réseau de chauffage dans la liste des mesures subventionnées par la commune
- Augmentation des subventions communales pour toutes les mesures déjà subventionnées (20% → 30% de la subvention cantonale)

Automne 2025



- Homologation des règlements par le Conseil d'État
- Signature de la convention entre Satom et la commune

CAD: Principe de la convention



La convention donne les conditions et modalités du développement du projet de réseau de chauffage à distance, notamment:



Règlement communal CAD, RCCZ, PAZ

Périmètre du CAD

Concession

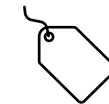
Aspects de planification



Propriété



Mix énergétique renouvelable



Fourchette tarifaire

Ceci permet aux privés et aux bâtiments communaux de bénéficier du CAD de la Satom.

Le contrat entre les propriétaires et la Satom relève du droit privé et ne concerne pas la commune.

